

Montréal privée de son transport en commun pour au moins 24 heures

■ **Un premier moyen de pression** ■ **La bataille s'annonce longue** ■ **Les pertes sont considérables**

par Alain Duhamel

L'île de Montréal se trouve privée, pour une sixième journée cette année, de son service de transport en commun. Les employés d'entretien et les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ont déclenché ce matin une grève d'une durée de 24 heures.

Cet arrêt de travail constitue le premier moyen de pression dans une série de ges-

tes et de manœuvres à venir dont l'ampleur pourrait se préciser aujourd'hui à l'occasion des assemblées générales du Syndicat du transport (employés d'entretien) et de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés de services connexes. Les employés syndiqués détermineront alors la suite de leur stratégie de pression.

Engagées depuis l'automne dernier, les négociations entre la CTCUM et trois des principaux syndicats de ses «employés ne progressent plus et se butent à des posi-

tions de principe de l'une et l'autre partie de telle sorte que le compromis décisif susceptible de sortir de l'impasse n'est pas en vue à brève échéance.

Dans une longue déclaration publiée hier, la Fraternité, dont la lutte se cristallise autour de l'embauche des surnuméraires, a blâmé la CTCUM pour son intransigeance et reproché au commissaire Germain Jutras, auteur du rapport sur les relations de travail à la CTCUM publié le 11 mai, de l'avoir renforcé dans cette attitude.

«Devant un tel entêtement, un tel refus de compromis, nous n'avons pas le choix», affirme le président de la Fraternité, M. Jacques Bigault. «La CTCUM a opté pour la voie de l'affrontement, comme par le passé, et plus que jamais cette année, puisque malgré cette attitude répétée, elle sort du rapport Jutras sans la moindre éraflure, contrairement à toute attente. Forte de son image sauvegardée, elle récidive», ajoute-t-il.

La Fraternité n'hésite pas à parler «d'un affrontement majeur» d'autant

plus que l'objet du litige, les surnuméraires, n'origine pas d'une demande syndicale, mais d'une demande patronale. Dans sa résistance, la Fraternité a reçu hier l'appui du Syndicat des travailleurs en communications du Canada (FTQ), de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et de la Fédération des enseignants de cégep.

La CTCUM et la Fraternité paraissent toutes deux résolues à soutenir une longue bataille en dépit des coûts considéra-

Voir page 18: Montréal

Les services essentiels

La loi devrait encadrer plusieurs secteurs

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La loi relative au maintien des services essentiels encadrera et bannira l'exercice du droit de grève dans une foule de domaines stratégiques de la société aussi bien dans le domaine des affaires sociales que dans le domaine d'Hydro-Québec et dans le domaine du transport en commun.

Telle est l'indication que le premier ministre a donnée hier à l'Assemblée nationale, alors qu'il était interrogé par l'opposition sur la grève à la CTCUM, aujourd'hui. M. Lévesque estime que la CTCUM est un «cas spécifique» et que, en ce sens, il faut tenir compte des recommandations du commissaire Jutras.

«Quand on parle de services essentiels, dit-il, il s'agit d'encadrer pas mal de secteurs... À partir du projet de loi qui sera déposé mardi, on verra quelle est la décision d'encadrement de cette question que le gouvernement a prise, on pourra la discuter. La façon de l'appliquer spécifiquement, on ne peut pas généraliser à partir de recommandations qui touchent un cas spécifique.»

Inscrit au nom du ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, le projet de loi modifiant le code du travail, le code de procédure civile et d'autres dispositions législatives, sera en effet présenté le mardi 1er juin, date limite pour qu'un projet soit étudié et adopté avant l'ajournement ou la prorogation pour l'été le 23 juin.

Tout ce que l'on sait de façon certaine, pour l'instant, c'est que d'autres secteurs que celui des affaires sociales seront couverts par la nouvelle loi. Ainsi, les dispositions relatives au transport en commun — au premier chef la CTCUM — constitueront «la réponse du gouvernement aux recommandations du commissaire», a dit M. Robert Dean, adjoint parlementaire de M. Pierre Marois, en réponse à M. Claude Ryan.

Interrogé sur les informations publiées dans *Le Soleil* d'hier, le ministre a refusé de confirmer que le projet de loi valoriserait le recours collectif, laissera tomber la liste syndicale de services essentiels et établira un conseil permanent de surveillance.

Mais M. Marois s'est toujours prononcé en faveur du maintien du droit de grève dans les services publics, quitte à le baliser et à l'encadrer. En ce sens, le recours collectif serait le principal outil à la disposition des usagers pour le respect des services essentiels, en cas de grève dans certains secteurs bien précis.

Sur le chantier et promis depuis longtemps, le projet de loi a été mis au point mercredi, de façon «douloureuse», dit-on, par le conseil des ministres.

Il semble que plusieurs ministres auraient été en faveur d'une abolition sélective du droit de grève dans certains services publics: institutions d'affaires sociales, transport en commun l'hiver, Hydro-Québec. Mais le cabinet a finalement

Voir page 18: Loi



Une centaine de survivants du destroyer britannique Sheffield, détruit le 4 mai par un Exocet argentin au large des Malouines, ont été rapatriés hier par avion sur la base de Brize Norton, au nord d'Oxford. Les et graves à leur descente de la passerelle, les marins du «Sheffield», tous très jeunes, étaient fous de joie de retrouver leurs familles.

Les commandos britanniques avancent vers Port-Stanley

(D'après AP, AFP et Reuter) — De violents combats sur terre et par air ont éclaté hier aux Malouines quand les commandos et les parachutistes britanniques ont déclenché une vaste offensive sur deux fronts afin de s'emparer de Port-Stanley, capitale de l'archipel, occupée par les Argentins.

Sur le plan diplomatique, le ministre argentin des Affaires étrangères, M. Nicanor Costa Mendez, a accusé Washington d'avoir pris parti pour l'«agresseur».

À Washington, le secrétaire d'Etat Alexander Haig s'est efforcé d'éviter une rupture entre l'Amérique latine et les États-Unis en prononçant un discours conciliant devant les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation des États américains (OEA).

Appelé à justifier la politique de soutien à la Grande-Bretagne suivie par les États-Unis, le secrétaire d'Etat américain a demandé aux pays d'Amérique latine d'éviter toute action susceptible

d'aggraver la tension. Il les a également appelés à participer à la recherche d'une solution négociée en soutenant les efforts du secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar.

Le général Haig a ajouté que le conflit entre l'Argentine et la Grande-Bretagne ne remplissait pas les conditions nécessaires pour que joue la clause de solidarité du Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR) invoqué par l'Argentine.

Voir page 18: Commandos

Une autre journée difficile pour le dollar

par Michel Vastel

OTTAWA — Le dollar canadien a connu une autre journée difficile hier. Il a chuté d'un tiers de point. À midi, la devise canadienne cotait 80,46 cents américains, soit encore moins que lors de la crise d'il y a deux semaines.

Selon des courtiers, la Banque du Canada est fortement intervenue et, en début d'après-midi, elle a relevé le taux d'escompte à 15,43%. En fin de journée, semble-t-il rassurés, les marchés financiers transigeaient le dollar canadien à 80,58, une baisse d'un cinquième de point par rapport à la veille. Mardi, la devise canadienne valait encore 81 cents US.

Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a refusé de commenter cette nouvelle chute que ses conseillers appellent pudiquement un «dérèglement sans conséquence». Dans certains milieux officiels on rejette sur l'agitation du caucus libéral et le manque de conviction du premier ministre, la responsabilité de la chute du dollar.

Depuis deux semaines, de nombreux députés libéraux demandent publiquement qu'on assouplisse la politique monétaire. Les milieux financiers craignent, estime-t-on, que le chef du gouvernement ne cède aux pressions de ses députés.

M. Pierre Trudeau a toujours nié qu'il ait l'intention d'accepter une dévaluation de la devise canadienne, mais il n'a pas non plus fermement interdit à certains de ses ministres et députés de critiquer ouvertement le gouverneur de la Banque du Canada alimentant ainsi les rumeurs d'une démission prochaine de M. Gerald Bouey.

Entretiens, le gouvernement canadien commence à admettre ouvertement l'ampleur de la récession qui frappe le Canada depuis l'été dernier. Alors que le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, refuse de fournir une édition révisée de ses projections économiques, la documentation fournie hier par le bureau du premier ministre en prévision du Sommet de Versailles constitue un aveu public:

■ alors que le budget MacEachen prévoyait un taux de croissance de 2,2% pour 1982, les données préparées pour le Sommet prévoient maintenant une baisse réelle de 6,5% de la production nationale;

■ alors que le document de novembre 1981 de M. MacEachen annonçait un taux de chômage de 7,8%, les chiffres fournis hier l'établissent plutôt à 9,2%;

■ en revanche, le taux d'inflation qui, au moment du budget, était prévu à 12%, serait maintenant ramené à moins de 10% (9,8) pour l'ensemble de l'année 1982;

■ le seul domaine où le Canada, selon les chiffres officiels publiés hier à Ottawa, fasse figure de leader, c'est celui de la santé financière du gouvernement. Le déficit fédéral est en effet, moins élevé des sept pays participant au Sommet de Versailles (2,1% du PNB), comparé à

Voir page 18: Dollar

tourisme



Chez la reine

À seulement 32 kilomètres de Londres se trouve la ville de Windsor où, depuis 1110, les rois anglais ont leur résidence. Le Château de Windsor est toujours la résidence d'Elizabeth II et on peut le visiter facilement. Lorsque la reine n'y est pas, les visiteurs ont accès aux salons d'apparat. Mais la petite ville de Windsor aux bords de la Tamise est d'un charme exceptionnel pour ceux qui veulent sortir de la grande ville. Page 9



Lunenburg, musée de la mer

Ceux qui prendront la route de la Nouvelle-Ecosse cet été ne regretteront pas de s'arrêter, non loin de Halifax, dans la petite ville de Lunenburg autrefois prospère et devenue une sorte de musée vivant de la mer avec ses belles vieilles maisons, son port, ses artisans, ses deux festivals et sa longue tradition maritime. Page 10

AU SOMMAIRE

Editorial

Jean-Paul II arrive aujourd'hui en Angleterre. Paradoxalement, ce voyage l'amènera en Argentine. C'était imprévu. Jean-Pierre Proulx estime que ce double voyage pourrait hâter le règlement du conflit aux Malouines. Sur le plan oecuménique, d'autre part, le voyage de Jean-Paul II devrait permettre la poursuite du dialogue avec les anglicans. Mais ce n'est pas acquis. Page 16

Vers la rentabilité

La Banque Nationale du Canada retrouvera le chemin de la rentabilité au prochain trimestre, a indiqué hier le président, M. Michel Bélanger, en dévoilant les résultats des trois derniers mois. Les pertes ont été réduites des deux tiers et l'actif de la banque a passé le cap des \$20 milliards. Page 12

Le Petit Vito
le «libre-service»
de Côte-des-Neiges
spécialité italienne
excellent menu
à bon prix!
5400 ch. Côte-des-Neiges
(coin Lacombe)

par
Paul Fabra
LE MONDE

penses en tout genre — depuis la coûteuse opération de «relations publiques» jusqu'à la réfection des bureaux — étaient conçus en conséquence.

La même confiance animait gouvernants et élus. Ils comptaient sur les fruits de la croissance future pour réaliser les promesses faites aujourd'hui à des électeurs auxquels pendant un bon quart de siècle on avait affirmé que la pensée éco-

nomique avait fait de tels progrès qu'un retour aux grandes crises du passé était inimaginable. Enfin l'idée bien moderne que l'État est tout-puissant fournissait l'ultime garantie: puisque le chômage était jugé intolérable politiquement et moralement, on se rassurait en pensant qu'aucun gouvernement démocratique ne tolérerait sa réapparition sur une grande échelle.

La découverte, qui n'aurait pas dû en être une, que prospérité et plein emploi pouvaient brusquement être remis en cause (et pas seulement par un «choc pétrolier») ne servit pas de garde-fou contre une illusion encore plus dangereuse.

Si l'idée d'un ralentissement durable de la croissance fut généralement ad-

mise, presque tout le monde continua de penser qu'au moins l'inflation ne ferait pas défaut pour alléger progressivement le poids des dettes, comme s'il était entendu par un autre décret d'en haut que dans une économie moderne le débiteur devait toujours être avantagé par rapport au créancier. Aussi, malgré les moindres performances de la production de biens et services, entreprises, particuliers et collectivités publiques, à commencer par la plus importante d'entre elles, l'État, continuèrent d'emprunter autant et même plus que du temps où l'économie «réelle» était en pleine expansion.

Chefs d'entreprise et ménages étaient

Voir page 18: Inflation

Librairie Ulysse
1208 St-Denis, Montréal

La seule librairie
du voyage
843-7135

Le Vieux-Port sera en fête à partir du 20 juin

par Alain Duhamel

Le Festival du Vieux-Port de Montréal large les amarres le 20 juin à bord du *Franconia*, de la Cunard. Sa «croisière» durera tout l'été. Les passagers peuvent prendre place sur le pont de la «plage idéale» ou près de l'une des cinq scènes de spectacle. La promenade sur les ponts de ce navire en fête ou dans les salles d'exposition fait partie du voyage.

Ainsi décrit, le Montréalais aurait peut-être quelque peine à reconnaître leur vieux port qui, pour l'été, devient le site d'une fête perpétuelle encadrée par un décor évocateur de l'activité maritime qui y régnait autrefois, à l'époque des paquebots transatlantiques.

La Société immobilière du Vieux-Port de Montréal, filiale de la Société immobilière du Canada, a confié au Groupe d'animation urbaine la tâche d'animer le site du quai Jacques-Cartier, l'été prochain. L'objectif de cette opération, menée au coût de \$1,4 million, consiste à permettre à la population de l'agglomération métropolitaine de reprendre contact avec un port qui fut et qui demeure du reste l'un des principaux articulateurs de son développement économique.

La partie du vieux port, face à l'arrondissement historique de Montréal, est comprise entre la rue Amherst et l'autoroute Bonaventure, au sud de la rue de la Commune. Elle est promise à un aménagement urbain considérable dont les orientations ne sont pas encore déterminées.

Le président de la Société immobilière, M. Paul Gérin-Lajoie, a indiqué hier à ce sujet que les décisions seraient prises à l'automne. Le développement de vaste territoire à quelques pas du centre-ville montréalais comprendra tous les éléments d'un quartier central nouveau: habitations, commerces, bureaux, espaces verts et équipements culturels.

Le Groupe d'animation urbaine attend près de 600.000 personnes pendant les 80 jours du festival. Guidés par un perroquet mascotte, les visiteurs auront gratuitement

accès au site et à la plupart des lieux d'animation et d'exposition. Par la commande, les revenus de concessions et certaines entrées payantes, notamment à la grande scène où auront lieu les spectacles en soirée, le Groupe compte autofinancer l'essentiel du festival.

L'axe principal du site se trouve face au marché Bonsecours, un peu plus à l'est que celui de la fête de l'an dernier situé alors dans le prolongement de la place Jacques-Cartier. Les visiteurs y trouveront des jeux de pont, des scènes de spectacle, une montagne russe, un pont promenade, une piste de patin à roulettes.

Sur le flanc ouest du site, les visiteurs se trouveront en présence d'un paquebot à quai, le *Franconia*, aux couleurs de la Cunard, qui fréquentait régulièrement le port de Montréal autrefois. Ce paquebot n'est en vérité autre chose que le hangar no 12 repeint en trompe-l'oeil pour lui donner l'allure d'un transat. À l'intérieur, des expositions sur le vieux port, le Montréal en photographie, le design industriel et la santé des citadins tenteront d'informer et de divertir. Au bout de ce paquebot, se trouve la «plage idéale», une aire de repos ainsi baptisée parce qu'elle fut bien connue des villégiaturiers du dimanche autrefois. Elle est passée à l'histoire pour autre chose que la qualité de son sable.

La visite du vieux port pourrait devenir payante pour ceux qui résoudront dans le labyrinthe une énigme. Il s'agit, après avoir payé un droit d'entrée de \$1, de lire les indices donnés sur des tableaux et de trouver la bonne réponse. Les gagnants partageront des prix évalués à \$25.000.

La programmation des spectacles ne sera connue que dans quelques jours. On sait déjà, cependant, que l'École nationale de théâtre animera l'une des scènes avec une pièce de Shakespeare.

Le site s'ouvrira tous les jours à 10 h du matin. Son programme d'animation s'adressera en matinée aux enfants pour s'orienter ensuite vers des clientèles de couche-tard.

Une grande marche cet été, un jour de grève à l'automne? La riposte syndicale au budget sera «générale, patiente et calme»

par Paule des Rivières

QUÉBEC — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) déclencherait une grève d'une journée cet automne si la CEQ, la FTQ et le Congrès du travail du Canada (CTC) la suivent. Elle organisera aussi cet été «la grande marche des sans-emploi».

Ces mesures, adoptées hier au congrès biennal de la CSN qui réunit 1.800 délégués, font partie de la riposte syndicale au budget Parizeau et au projet de loi qui annonce des réductions de salaire de 18,85% pour les employés de l'État.

La mobilisation est très graduelle cependant et les dirigeants syndicaux n'entendent pas «tomber dans le piège du gouvernement».

«J'ai parlé à Louis Laberge (président de la Fédération des travailleurs du Québec) cette nuit et les centrales syndicales sont appelées à partir de maintenant à se mobiliser de manière générale, patiente et calme», a déclaré hier M. Norbert Rodrigue, président sortant de la CSN.

Les chefs de la CSN et de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ont confirmé hier que leur suggestion de commencer la négociation du secteur public plus tôt que prévu, soit dès maintenant, ne tenait plus.

«Le contexte et le projet de loi rendent impossible toute négociation sérieuse», a déclaré pour sa part M. Robert Gaulin, président de la CEQ. Il participait à une manifestation sur la colline parlementaire, avec 2.500 autres syndiqués, en majorité des délégués au congrès de la CSN réunis non loin de là.

«Il faudra dégager le pay-



M. Donatien Corriveau, élu hier par acclamation président de la CSN en remplacement de M. Norbert Rodrigue. M. Corriveau était jusqu'ici président de la Fédération des affaires sociales de la centrale.

sage de ces deux propositions gouvernementales (celle du gel modulé des salaires, qui s'étalerait de juillet à décembre mais nécessite une réouverture de contrat que les syndicats n'ont pas consentie pour l'instant, et celle de réduction des salaires à partir de janvier 1983), a ajouté M. Gaulin.

Ce dernier a qualifié de «tricherie monumentale» l'argument voulant que le gel nuise davantage aux hauts salaires et qu'en obligeant le gouvernement à reporter l'austérité en 1983 (une fois les conventions collectives échues) le fardeau soit plus lourd pour les bas salaires.

Sans nier que l'effet était tel, et tout en trouvant cela «effrayant», le président de la CEQ serait surpris que cela divise les hauts et les bas salaires du mouvement syndical.

Les représentants des centrales n'ont pas explicité davantage leurs intentions mais on sait qu'ils ont décliné cette semaine une rencontre que leur proposait le coordonnateur patronal, M. Lucien Bouchard.

En revanche, et bien que cela ne soit pas officiel encore, il est presque acquis qu'ils s'entretiendront avec le gouvernement vers le milieu de la semaine prochaine, «pour voir s'il a des offres autres que son projet de loi à déposer».

Les chefs syndicaux ne veulent pas croire que le gouvernement a l'appui de la population lorsqu'il procède de cette manière pour réduire les salaires de ses employés. «C'est un gouvernement qui a perdu les pédales», dit M. Gaulin, dont la centrale regroupe les hauts salaires.

La CEQ, la CSN et la FTQ regroupent plus des deux tiers des 320.000 employés des secteurs public et para-public touchés par les réductions de salaire.

À la CSN, où 1.800 congressistes sont réunis jusqu'à demain, les délégués ont adopté sans grand débat le plan d'action qui leur était présenté.

Ce plan inclut, outre la mar-

che des sans-emploi et la grève d'une journée à l'automne, une manifestation inter-centrale devant l'Assemblée nationale au cours du mois de juin et la réunion prochaine des fédérations du secteur privé de la CSN.

Les 220.000 membres de la CSN sont répartis entre les secteurs public et privé. Les syndiqués du second ont déjà, par le passé, fait de subtiles

pressions pour avoir une place plus importante au sein de la centrale et les dirigeants syndicaux veulent maintenir, voire consolider l'entente entre les deux secteurs.

Hier, lorsque les délégués ont adopté le plan d'action, les représentants du privé sont peu intervenus. Leur coordonnatrice, Mme Francine Lalonde, a néanmoins tenu à rappeler «l'ampleur de la crise

dans le secteur privé», à un moment où il est beaucoup question du secteur public.

Elle s'est attardée hier aux «effets syndicaux» du contexte économique en soulignant que malgré l'arrivée de 19.600 nouveaux membres le secteur privé ne comptait que 3.500 membres de plus qu'en 1976, ceci à cause des fermetures d'usines.

Cependant, les délégués ont applaudi hier à une nouvelle volonté que les 6.000 travailleurs d'Alcan de la région du Saguenay quittent leur syndicat indépendant et reviennent à la CSN, qu'ils avaient abandonnée il y a 10 ans.

Les délégués au congrès ont donné leur appui aux quelque 30 groupes et 2.400 personnes en conflit présentement, dont 1.000 aux Pêcheurs unis de la Gaspésie.

Ils ont appuyé le syndicat des employés de l'entretien de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) dont le président, M. Jacques Morrisette, a dit du rapport du commissaire Germain Jutras sur les relations de travail à la CTCUM: «on n'a jamais vu ça une attaque comme cela contre un syndicat».

Les délégués de la CSN ont voté une proposition exigeant que leurs syndicats refusent à l'avenir d'inclure le nom du commissaire Jutras à la liste des arbitres aux différends.

Enfin, deux membres du prochain exécutif de la CSN ont été élus par acclamation hier, soit le trésorier M. Léopold Beaulieu, qui est déjà en poste et le président, M. Donatien Corriveau, que les congressistes ont chaleureusement applaudi. M. Corriveau est actuellement président de la Fédération des affaires sociales (FAS).

Drogue: comment Paul Sauvé, de la GRC, a été appréhendé

par Guy Deshaies

Surveillé pendant quelque temps par ses collègues de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le sergent-major Paul Sauvé, chargé de l'escouade des stupéfiants à Montréal et qui fait présentement face à des accusations de possession et de trafic de 157 livres d'haschisch, a été arrêté le 21 mai 1980 dans un appartement du 3460, rue Peel, à Montréal, en compagnie du coaccusé dans cette affaire, un certain Gerry Hiscock, agent de billets de CP Air à Montréal.

Le procès s'est ouvert il y a 10 jours sous la présidence du juge Guy Guérin, de la Cour des sessions de la paix, mais ce dernier a ordonné le huis clos complet afin de protéger la vie des informateurs dont les noms ont été abondamment cités par les deux premiers témoins, deux hauts gradés de la GRC qui ont raconté comment ils ont été amenés à avoir des doutes sur celui qui, à la GRC, était parmi les plus importants pourchasseurs de trafiquants de drogue.

Le danger étant écarté du côté des informateurs, le juge Guérin a levé le huis clos hier, et Me Harvey Yarosky, représentant le ministère public, a interrogé deux membres de la

GRC, M. Pierre Primeau, qui surveillait l'appartement 602 au 3460, rue Peel, avant la perquisition et M. Gilles Couillard, de la section des stupéfiants, qui a procédé à la fouille de l'appartement peu après que Sauvé, son patron, et Hiscock eurent été mis aux arrêts.

M. Primeau a raconté que le soir du 20 mai 1980 il observait l'appartement depuis le toit d'un édifice adjacent et qu'il a vu Hiscock et Sauvé s'affairer dans la cuisine de l'appartement.

Les policiers ont fait irruption sur les lieux peu après minuit le 21 mai et M. Gilles Couillard, de la section des stupéfiants, est entré tout de suite après. Il a vu son patron, le sergent-major Paul Sauvé, assis sur le lit et menotté. Il a vu près de la cuisine Gerry Hiscock, discutant très fort avec deux policiers, lui aussi menottés aux poignets.

La perquisition de l'appartement a permis de trouver les articles suivants, dont plusieurs ont été produits comme pièces à conviction: une enveloppe camouflée derrière un tiroir de cuisine et contenant 200 billets de \$100; une plaquette de haschisch; une autre enveloppe contenant \$2.955 dans une armoire à balais; et 26 morceaux d'une substance brune enroulés dans la hotte de

la cuisinière, et qui se sont révélés être 8.342 grammes de haschisch (18.37 livres).

Les policiers ont également trouvé un vérin hydraulique d'une capacité de 20 tonnes, un autre plus petit, des morceaux de métal et une balance.

Dans la chambre à coucher, ils ont découvert une valise placée sous le chiffonier et contenant \$206.990 en diverses coupures. Ils ont également trouvé deux puissants révolvers, un Ruger de 8mm et un magnum .357 avec leurs munitions. Hiscock avait sur lui \$1.527 et sa Cadillac a fait l'objet d'une fouille également.

Enfin, les membres de la GRC ont trouvé un bail pour l'appartement 602 du 3460, rue Peel, au nom de Gerry Hiscock, demeurant lui-même rue Ogilvie à Montréal.

Tous ces faits, même s'ils remontent à deux années, sont nouveaux pour le public, l'enquête préliminaire ayant été faite sous ordonnance de non-publicité. On sait qu'une longue enquête basée sur l'écoute électronique et, semble-t-il, sur les allégations de divers informateurs inconnus et protégés par le tribunal, ont permis l'arrestation des accusés. Le procès, qui peut durer encore deux ou trois semaines, reprend aujourd'hui à 14 h 30.

Un «rattrapage» de 24,5%, sinon...

Les médecins spécialistes donnent un mois à Québec

par Marie Laurier

Les médecins spécialistes ne sont pas moins déterminés que leurs confrères généralistes à obtenir gain de cause et ils somment le gouvernement de leur consentir d'ici un mois un rattrapage financier de 24,5% pour l'année écoulée, ce qui porterait leur revenu moyen brut à \$109.264. Si cette demande «plus que raisonnable» est agréée, ils consentiraient alors au gel de leurs honoraires pour l'année 1982-1983.

À défaut d'une entente négociée sur la base de cette contre-proposition, les médecins spécialistes pourraient avoir recours à des moyens de pression vigoureux. Un arrêt de travail ou une grève générale de leur part pourrait affecter sérieusement le fonctionnement des hôpitaux puisque les spécialistes forment le personnel médical le plus important de ces établissements.

C'est donc une bataille à finir qui s'engage et les spécialistes du Québec s'estiment lésés dans leur traitement au point d'être les moins bien traités sur la liste comparative des barèmes d'honoraires versés à leurs confrères des autres provinces, si l'on se réfère aux statistiques de 1981. Ils ne seraient plus qu'à 72%, en bas de l'échelle, alors qu'à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, le barème grimpe à 91% et en Ontario, à 96%.

«Nous ne pouvons tolérer cette différence et cette injustice, et nous sommes déterminés à faire en sorte de rétablir



Le Dr Paul Desjardins, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec

l'équilibre», a commenté hier en conférence de presse le Dr Paul Desjardins, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

En plus du redressement économique, les spécialistes réclament une révision complète et en profondeur des tarifs de chacun des 4.000 actes médicaux, un exercice qui n'a pas été fait depuis 1979 et qui les incite à travailler beaucoup plus fort pour augmenter leur revenu.

À propos du gel des honoraires, le Dr Desjardins a souligné

que l'acceptation des spécialistes, conditionnelle cependant à l'acceptation de la contre-proposition, ressort d'une «attitude responsable mais déterminée» qui incline les spécialistes à assumer leur part des difficultés économiques actuelles du Québec. Ce qui ne saurait les contraindre toutefois à approuver les règles du jeu proposées pour M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, qui n'a offert que 14% d'augmentation.

Au cours d'une première séance de négociation hier, la FMSQ a donc déposé une contre-proposition qui comporte les points essentiels suivants:

- une compensation de 24,5% pour l'augmentation des frais de fonctionnement et du coût de la vie pour les trois années se terminant au 31 mai 1981; ceci incluant une compensation de 3,3% pour couvrir la seule augmentation des frais de fonctionnement pour l'année se terminant le 31 mai 1982;

- la signature dans les 30 jours d'un protocole d'entente basé sur les clauses normatives proposées par la FMSQ et conservant les préambules de l'entente de 1976;

- le règlement du problème des spécialistes en régions éloignées en vertu du plan ministériel concernant le seul tarif incitatif, à titre expérimental d'ailleurs.

La FMSQ propose la négociation d'une nouvelle entente globale pour l'année 1983-1984 sur la base du projet de tarifs d'honoraires revus et corrigés. Si le dossier des spécialistes semble marquer un certain retard sur celui des omnipraticiens, ces derniers continuent de négocier dans un climat de sérénité et d'espoir.

Le Dr Clément Richer, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a toutefois émis quelques réserves hier à l'endroit du gel des honoraires, une mesure acceptée en principe mais pas dans la totalité de son application.

«Il faut bien comprendre que le gel sera fait à partir de la nouvelle entente qui sera conclue, nous l'espérons, d'ici quelques jours», a commenté le Dr Richer. Nous l'accepterons à la condition qu'il soit égal et équitable pour tout le monde.

Par égal, il faut entendre que le gel devrait s'appliquer

pour tous à une même période de temps, par équitable, le gel devrait s'en tenir aux salaires et non aux dépenses.

«Le gouvernement devra tenir compte du fait que 35% du chiffre d'affaires (des médecins) est affecté aux dépenses», a ajouté le président de la FMOQ. Enfin, la notion de gel implique celle de dégel, lequel devra se produire en même temps pour le tout le monde.

Quant à l'allure des négociations entre la FMOQ et la MAS, elle ne semble en bonne voie d'évolution. Le syndicat a réussi à convaincre son interlocuteur à dissocier le normal du salarial et les discussions sur le problème des effectifs médicaux en régions éloignées semblent encourager.

Le Dr Richer a dit espérer régler ce dossier avant le 1er juin.

Les généralistes n'en poursuivent pas moins leur contestation. «Hier, c'était au tour de 200 médecins résidents et internes de Québec à manifester leur mécontentement. Ils ont envahi la colline parlementaire pour protester contre les mesures incitatives de l'État visant à attirer les jeunes médecins à s'installer dans les régions éloignées.

Ce plan inclut, outre la mar-

Les samedis de la

Librairie HERMÈS

1120 ouest, av. Laurier
(entre Querbes et De l'Épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

Élisabeth Marchaudon, libraire,
vous donne rendez-vous,
le samedi 29 mai de 14 h à 16 h avec

Dr R. Duguay
prof. H. Ellenberger
co-auteurs de «Précis pratique de psychiatrie»
publié aux Éditions *Chenelière* Stanké

Les entrevues faites à l'occasion des samedis de la Librairie Hermès sont diffusées à TVRO-Montréal (canal 25) et TVRQ-Québec (canal 23). Pour Montréal, l'heure est le samedi 29 mai à 14h, le 30 mai à 15h, le 31 mai à 16h. Pour Québec, les diffusions ont lieu 24 heures plus tard.

Un bon conseil.

Adoptez un régime alimentaire sain.

La Fondation du Québec des maladies du cœur

RÉGIME DES CHAUFFEURS À TEMPS PARTIEL DE LA CTCUM

VISITEUR PERIODE LOCAL
2 2 2
C.T.C.U.M. POPULATION

FRATERNITÉ DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS ET OPÉRATEURS DE MÉTRO

La journée d'étude des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro constitue le dernier recours pour protéger leurs conditions de travail et éviter la dégradation du service, face à l'intransigeance de la CTCUM qui veut imposer unilatéralement un régime de chauffeurs à temps partiel.

FRATERNITÉ DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS, OPÉRATEURS DE MÉTRO, SERVICES CONNEXES DE LA CTCUM

La junte transfère ailleurs Walesa

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Les autorités ont annoncé hier le transfert de M. Lech Walesa dans une autre résidence surveillée, à la veille de la célébration par les catholiques polonais du premier anniversaire de la mort du cardinal Stefan Wyszyński, primate de Pologne pendant 33 ans.

Assigné à résidence dans une villa d'Otwock, à l'extérieur de Varsovie, depuis la proclamation de la loi martiale le 13 décembre, le président de Solidarité a été trans-

féré dans un endroit inconnu. M. Jerzy Urban, porte-parole du gouvernement, a déclaré à la presse: «Il m'est impossible de vous dire où il se trouve maintenant. Mais il vit dans de bonnes conditions. Les conditions de visite pour sa femme et ses enfants sont également meilleures», a-t-il dit.

De son domicile à Gdansk, Mme Walesa a déclaré n'avoir pas été informée du transfert de son mari. Elle a précisé l'avoir vu le 10 mai dernier et espérer le revoir en juin.

Le porte-parole a ajouté que Lech Walesa reçoit déjà des «visiteurs étrangers et des prêtres» dans sa nouvelle résidence.

De bonne source à Varsovie, on avait appris auparavant que M. Walesa avait été transféré récemment dans le sud-est du pays. Interrogé à ce sujet M. Urban a simplement indiqué que M. Walesa ne se trouvait pas dans la région d'Olsztyn (nord du pays). Depuis la proclamation de l'état de siège Lech Walesa était interné à Otwock, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Varsovie.

Selon le porte-parole du gouvernement polonais, le nombre actuel des personnes internées s'élève à 38% du nombre de ceux qui avaient été internés le 13 décembre (le chiffre total de 6,805 internés depuis le début de l'état de siège avait été avancé de source officielle le 10 mars).

Il n'a toutefois pas voulu être plus précis, affirmant que «la situation évolue de jour en jour», et que l'on procède à des internements préventifs de deux ou trois jours chaque fois que l'on a des raisons de s'attendre à des événements.

Le décès du cardinal Wyszyński, remplacé par Mgr Józef Glemp, était intervenu en pleine libéralisation, à la suite de la naissance et de l'épanouissement du syndicat indépendant Solidarité, fortement marqué de catholicisme, à l'image de M. Walesa.

Mgr Glemp prononcera une homélie à la cathédrale de Varsovie lors d'une messe à la mémoire du défunt, enterré dans la cathédrale. Des services similaires sont prévus dans tout le pays.

Le cardinal Wyszyński s'était battu pendant toute sa vie pour donner à l'Eglise catholique la place qui devait, selon lui, lui revenir dans la société polonaise.

Un an après sa mort, et plus de six mois après l'instauration de la loi martiale, la hiérarchie catholique joue un rôle primordial d'arbitre dans la crise actuelle.

Une croix de douze mètres de haut installée place de la Victoire à Varsovie, où fut exposée la dépouille mortelle du prêtre avant ses obsèques, est devenue un symbole de la résistance aux autorités militai-

res. Erigée malgré les réticences des responsables, et surmontée d'une photographie du cardinal, cette croix a été démontée à trois reprises pendant la nuit sur ordre officiel. À chaque fois, elle a été remplacée à l'aube et des fidèles déposent quotidiennement des fleurs au pied du monument.

La place de la Victoire est désormais un lieu de rassemblement pour les opposants à la loi martiale. De violents affrontements s'y sont produits le 9 mai dernier.

L'Eglise a toujours condamné l'utilisation de la violence comme arme politique: «Les pierres sont le pire des arguments», a déclaré récemment Mgr Glemp.

Tout en évitant soigneusement de s'en prendre directement à l'Eglise, les autorités ont cependant mis souvent l'accent sur le fait que de nombreuses manifestations ont débuté à la sortie des édifices religieux.

Au cours de sa conférence de presse, M. Urban a confirmé qu'une grève de la faim était en cours à la prison de Białka, près de la capitale. Il a cependant ajouté que seulement quatre personnes l'observaient. Ce mouvement a commencé le 13 mai, afin de commémorer le 5e mois de l'application de la loi martiale.

Le porte-parole a précisé que 35 prisonniers, anciens ou actuels, allaient bénéficier d'un visa de sortie vers l'Ouest. M. Urban a estimé que ceux qui parlaient d'une véritable politique d'expulsion des opposants se livraient à une «interprétation malveillante».

Il a ajouté que 84 personnes avaient à ce jour reçu un visa

Washington utilisera des bases marocaines

WASHINGTON (AFP) — Après quatre mois de délicates tractations secrètes, les États-Unis et le Maroc ont signé hier un accord permettant aux forces américaines d'utiliser des bases aériennes au Maroc.

L'accord, valable pour une période renouvelable de six ans, a été signé par le secrétaire d'État Alexander Haig et le ministre marocain des Affaires étrangères, M. Mohamed Boucetta.

L'accès à des bases aériennes au Maroc va permettre aux États-Unis de compléter rapidement leurs dispositifs militaires mis en place en Méditerranée, au Moyen-Orient et dans la région de l'océan Indien depuis l'invasion soviétique de l'Afghanistan en décembre 1979.

L'accord, dont le texte n'a pas été révélé, permettra aux appareils de l'US Air Force de faire escale au Maroc «en cas de crise» pour se ravitailler en carburant, a indiqué le département d'État.

Des troupes américaines ne seront en aucun cas stationnées de façon permanente au Maroc, a souligné le département d'État. Toutefois, un «nombre limité» de techniciens américains sera envoyé au Maroc pour assurer l'entretien des avions en transit, a ajouté le département d'État.

Les États-Unis se sont engagés en contrepartie à financer la modernisation d'installations militaires marocaines et à contribuer à l'entraînement des forces de ce pays, a indiqué le département d'État, qui n'a pas précisé le montant de cette aide.

Le gouvernement américain s'est catégoriquement refusé à révéler les noms des bases que le royaume chérifien a mis à sa disposition. Il s'agirait cependant, a-t-on indiqué de source compétente, d'au moins de deux des trois bases aériennes dont les États-Unis disposaient autrefois au Maroc.

Jusqu'en 1963, les États-Unis disposaient en effet, pour la flotte du Strategic Air Command, de bases à Benguerir (nord de

Marrakech), de Nouaceur (près de Casablanca) et de Sidi Slimane (plaine du Vghbarh), dans le cadre d'accords conclus au début des années cinquante avec la France, alors puissance protectrice du Maroc.

L'extrême discrétion qui entoure le contenu exact de l'accord signé hier est due à la volonté de Rabat de ne pas compromettre sa position au sein du monde arabe en donnant une publicité excessive à un arrangement permettant aux forces américaines d'utiliser des bases sur son territoire, estime-t-on généralement à Washington.

Washington, soucieux de protéger ce qu'il considère comme les intérêts vitaux des États-Unis dans la région pétrolière du Golfe, a créé une Force d'intervention rapide (RDF) pour contrer toute menace éventuelle.

L'éloignement de la région du Golfe, à 11 000 km des États-Unis, pose d'immenses problèmes logistiques à l'armée américaine. Le Pentagone avait constaté au lendemain du «coup de Kaboul» qu'il ne disposait pratiquement d'aucun point d'accès dans cette région.

Les États-Unis ont peu à peu conclu des accords donnant droit d'accès à leurs forces avec le sultanat d'Oman, l'Égypte, la Somalie et le Kenya. A Oman, qui occupe une position stratégique à l'entrée du Golfe, les États-Unis vont dépenser 1,5 milliard de dollars au cours des 10 prochaines années pour adapter plusieurs bases à leurs besoins.

En Égypte, l'importante base de Ras Banas, sur la Mer Rouge, va devenir la tête de pont de la Force d'intervention américaine dans cette région. En Somalie, les États-Unis ont obtenu l'accès à la base aéronavale de Berbera, sur le golfe d'Aden. A Mombasa, au Kenya, il est prévu d'améliorer l'aéroport, d'agrandir les installations portuaires et de renforcer le réseau de communications.

Les Etats-Unis prêts à respecter SALT-2

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a confirmé hier que le président Ronald Reagan annoncerait «très probablement» lundi prochain avant son départ pour l'Europe, que les États-Unis sont prêts à respecter le traité de limitation des armements stratégiques SALT-2 en attendant la conclusion d'un accord avec l'URSS sur leur réduction.

M. David Gergen, directeur de la communication de la Maison-Blanche, a indiqué aux journalistes que le conseil national de sécurité sous la direction de M. William Clark, conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité, mettait actuellement la dernière main à cette déclaration.

Un autre haut-fonctionnaire du gouvernement Reagan a ex-

pliqué que l'objectif de cette nouvelle proposition américaine était d'établir «un régime informel de modération» pendant les négociations START, qui doivent en principe commencer avec l'URSS à la fin du mois prochain.

Les États-Unis, a dit ce haut-fonctionnaire, sont prêts à observer les principales clauses de limitation de SALT-2 tant que l'Union soviétique fera de même. Cette application partielle et informelle de SALT-2, a-t-il dit, est très différente d'une ratification du traité signé en 1979 par le président Carter à laquelle le gouvernement Reagan demeure opposé.

L'impression prévalait à Washington que l'initiative du président Reagan a pour objectif principal de rassurer les alliés européens des États-

Unis, qui se retrouveront le 10 juin à Bonn pour le sommet de l'Otan, sur la volonté américaine de négocier sérieusement une réduction des armes nucléaires.

Les prochaines déclarations du président Reagan contribueront également à clarifier la position américaine sur les accords SALT-2, qui a pu paraître parfois confuse au cours des dernières semaines. Le secrétaire d'État américain avait déclaré récemment devant la Commission sénatoriale des Affaires Étrangères qu'il considérait l'accord SALT-2 comme mort.

Le président Reagan s'est toujours opposé à une ratification de SALT-2, jugeant que ce traité donnait à l'Union soviétique une supériorité dans le domaine des missiles intercontinentaux basés sur terre.

Sharon reconnaît qu'Israël aide l'Iran

JÉRUSALEM (AFP) — La victoire militaire remportée par l'armée iranienne contre les forces irakiennes et les implications de cette victoire sur la situation stratégique dans le Moyen-Orient seront au centre des entretiens que le président Reagan aura avec le premier ministre d'Israël Menahem Begin lors de leur rencontre à Washington le 21 juin, a annoncé hier le quotidien indépendant *Yedioth Aharonoth*.

Le journal, qui cite des «sources autorisées», rappelle que «des divergences d'interprétation existent dans ce domaine entre les États-Unis et Israël. Tandis que les États-Unis voudraient contribuer à la création d'un dispositif arabe anti-iranien (en fournissant notamment des armes à la Jordanie), Israël considère que la Jordanie n'est nullement menacée et que, tout au contraire, son renforcement mettrait Israël en danger».

Par ailleurs, la radio israélienne a annoncé hier après-midi que «certains membres du cabinet de M. Begin ont exprimé leur stupéfaction devant les révélations faites par le ministre israélien de la Défense, Ariel Sharon, au sujet des fournitures d'armes israéliennes à l'Iran».

Le gouvernement israélien n'avait pas été informé de l'intention de Sharon de révéler au grand public ces transac-

tions, a dit la radio.

M. Sharon, qui se trouve actuellement aux États-Unis, avait déclaré mercredi dans un entretien télévisé qu'Israël «avait fourni des quantités limitées d'armes à l'Iran».

L'étonnement des collègues du ministre Sharon s'explique par le fait que les rapports entre Israël et l'Iran ont été depuis toujours considérés par les deux parties, comme des «secrètes d'État». La censure israélienne interdisait la publication de toute information sur la fourniture de pétrole iranien à Israël, bien que le fait fut de notoriété publique, rappellent les observateurs.

Il a fallu la chute du régime impérial iranien, qui devait porter un coup très dur aux intérêts israéliens à Téhéran, pour que l'ampleur de ces rapports soit rendue publique.

Le régime révolutionnaire iranien devait manifester une hostilité virulente à l'égard d'Israël mais il semble que les impératifs dictés par l'attaque irakienne contre l'Iran aient créé une fois de plus les conditions pour une collaboration discrète entre les deux pays dans le domaine de la fourniture d'armement israélien.

Ces fournitures à un régime qui considère Israël comme «l'ennemi à abattre», s'inscrivent dans la logique de la stratégie israélienne au Moyen-Orient, notent les observateurs.

Dès le lendemain de la création d'Israël et face à la thèse arabe à l'époque, selon laquelle «Israël est un corps étranger qui doit être extirpé du Moyen-Orient», la diplomatie israélienne avait développé l'argument selon lequel «la région n'est pas exclusivement arabe mais est peuplée d'une mosaïque de nations et de religions: les chrétiens, les Kurdes, les Iraniens et Israël».

Cette thèse est une constante dans la pensée stratégique israélienne et Israël avait en conséquence apporté un soutien militaire aux Kurdes contre les Irakiens, aux chrétiens libanais contre les Syriens et les Palestiniens, et à l'Iran contre les États arabes au Golfe, enregistrant sans sourciller les attaques virulentes du régime révolutionnaire de Téhéran.

Tout s'est passé comme si les responsables israéliens prévoient que tôt ou tard le régime islamique se heurterait aux mêmes problèmes stratégiques que ceux du chah et aboutirait à la nécessité d'un nouveau recours à l'assistance israélienne, estiment les observateurs.

Enfin, le fait que dans leurs luttes contre les Palestiniens, les chéites libanais soient devenus les alliés objectifs d'Israël n'a pas dû passer inaperçu à Téhéran, disent les observateurs.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que Kim Barbour, de 46, Camille Ville St-Pierre, Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin de faire changer son nom à Kim Girard.

AVIS
Avis est par les présentes donné que KAY TEXTILE CO. LTD. une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopération, et Institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.

Montréal, le 25 mai 1982
MICHAEL GREENBLATT, C.R.
PHILIP HALLERSON
Procureurs pour la requérante

SOYEZ AVISÉ que la requérante MICHAEL W. PHILLIPS s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de QUINN FREIGHT LINES INC., et sur toutes et chacune des clauses des permis de cette dernière, portant le numéro M-301194 la quelle compagnie demande un permis de courtier réciproque. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis.

Première parution: 27 mai 1982
Deuxième parution: 28 mai 1982

SOYEZ AVISÉ que la requérante EDWARD T. KYLYCHAK s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de QUINN FREIGHT LINES INC., et ce, pour toutes et chacune des clauses des permis de la dernière, portant le numéro M-301194 la quelle compagnie demande un permis de courtier réciproque. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis.

Première parution: 27 mai 1982
Deuxième parution: 28 mai 1982

SOYEZ AVISÉ que la requérante ROBERT BERGERON s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de QUINN FREIGHT LINES INC., et ce, pour toutes et chacune des clauses des permis de la dernière, portant le numéro M-301194 la quelle compagnie demande un permis de courtier réciproque. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis.

Première parution: 27 mai 1982
Deuxième parution: 28 mai 1982

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP
Avis est par les présentes donné que la compagnie de fiducie Citicorp, constituée par lettres patentes en date du 4 février 1960 délivrées en vertu de la Loi des compagnies de fiducie, a été transformée en compagnie en vertu de la juridiction fédérale afin d'être éventuellement transformée en banque régie par la Loi sur les compagnies financières, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, par la Loi de 1980 concernant la législation bancaire ou par toute autre loi du Parlement du Canada comme si elle avait été initialement constituée en corporation sous l'une de ces lois.

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-008396-820
THEOPHANE DORISMON
-vs-
MME MARIE THÉRÈSE HORACE
AVIS A: MME MARIE THÉRÈSE HORACE
Par ordre du Tribunal vous êtes requise de comparaître sur la présente requête dans un délai de trente jours de la publication du présent avis. Copie de la requête a été laissée au greffe de ce Tribunal à votre intention.
À défaut par vous de ce faire dans le délai imparti, jugement pourra être rendu contre vous Ghislain Dumais
Proc. de M. Dorismon

de sortie, mais qu'elles attendaient toujours les visas d'entrée de la part des pays occidentaux qu'elles ont choisis.

Les ambassades occidentales à Varsovie avaient reçu à la fin du mois d'avril 1 247 demandes, mais les chancelle-

"Nous donnons avis que KASSAMALI KASSAM, domicilié et résidant au 1800 rue Bercy, apt. 801, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-maire en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Ali Kassar."

"Prenez avis que la compagnie Gestion Air Inc. demandera au Ministre des Consommateurs, Coopération et Institutions financières, la permission de se dissoudre.
Saint-Hyacinthe, ce 20 mai 1982
GESTION AIR INC.
Guy Leduc, Notaire
Procureur de la Compagnie

PRENEZ AVIS que les Entreprises Rossellau Inc. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir le permis M-507256 003, région 08, en faveur de Claude Bergeron, de Rouby. Vous requérants demandant de se prévaloir de l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la deuxième parution.
Louis Lavoie, avocat.
1ère parution: 28 mai 1982
2ème parution: 29 mai 1982

PRENEZ AVIS que André Riquier, Jean-Marc Laclède et Dave Hinchings s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées propriété ou en possession légale de Arnold Bros. Transport Ltd. détenteur du permis M-301796 et ce, sur toutes et chacune des clauses des permis Arnold Bros. Transport Ltd. détenteur du droit d'agir comme courtier pour ce faire.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à: c.14 au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 28 mai 1982
2ème publication: 29 mai 1982
PAQUETTE & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, JOHN M. MC-NAMARA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente Ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en Divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre Comparution ou votre Contestation dans les délais prévus, la Requête pourra obtenir contre vous un Jugement de Divorce par défaut accompagné de toute Ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 26 mai 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Registraire C.S.M.
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, JOHN M. MC-NAMARA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente Ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en Divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre Comparution ou votre Contestation dans les délais prévus, la Requête pourra obtenir contre vous un Jugement de Divorce par défaut accompagné de toute Ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 26 mai 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Registraire C.S.M.
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, JOHN M. MC-NAMARA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente Ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en Divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre Comparution ou votre Contestation dans les délais prévus, la Requête pourra obtenir contre vous un Jugement de Divorce par défaut accompagné de toute Ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 26 mai 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Registraire C.S.M.
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, JOHN M. MC-NAMARA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente Ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en Divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre Comparution ou votre Contestation dans les délais prévus, la Requête pourra obtenir contre vous un Jugement de Divorce par défaut accompagné de toute Ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 26 mai 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Registraire C.S.M.
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, JOHN M. MC-NAMARA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente Ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en Divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre Comparution ou votre Contestation dans les délais prévus, la Requête pourra obtenir contre vous un Jugement de Divorce par défaut accompagné de toute Ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 26 mai 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Registraire C.S.M.
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intimé, JOHN M. MC-NAMARA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente Ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en Divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre Comparution ou votre Contestation dans les délais prévus, la Requête pourra obtenir contre vous un Jugement de Divorce par défaut accompagné de toute Ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 26 mai 1982
DOMINIQUE DI BERNARDO P.A.
Registraire C.S.M.
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-114271-822
DAME MICHELE CYR-MC-NAMARA, requérante
-vs-
JOHN M. MC-NAMARA, intimé
ORDONNANCE
La Cour ordonne à l'intim

en bref...

■ Lévesque: la base a son mot à dire sur les réductions

QUÉBEC (PC) — Les «establishments» syndicaux devraient permettre à leur base de se prononcer démocratiquement sur les réductions salariales que veut imposer l'État à ses employés, souhaite le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Celui-ci croit qu'il serait ainsi plus facile d'en arriver à un règlement négocié et honorable avec les représentants des employés des secteurs public et parapublic. «Ce que je souhaiterais, le plus vite possible, a dit M. Lévesque lors d'une entrevue exclusive qu'il accordait jeudi à la Presse canadienne, c'est qu'il y ait une chance pour ces gens-là qui sont propriétaires des syndicats, de pouvoir s'exprimer de façon normale, démocratique.» «Ce n'est pas à moi, a-t-il précisé, de commencer à suggérer ou à dicter la façon de le faire mais il me semble que les dirigeants syndicaux ont une occasion extraordinaire, s'ils le veulent, de faire de la démocratie vécue à l'intérieur de leurs rangs». Le premier ministre a toutefois ajouté que les membres des syndicats devraient pouvoir s'exprimer sans qu'on tente de «railroader» ou de «bulldozer» le débat qui pourrait s'amorcer.

■ Réactions au budget

«Le budget du gouvernement du Québec ne vise qu'à régler sa crise financière sur le dos des travailleurs et travailleuses du secteur public et ne contient à peu près rien qui puisse relancer l'économie alors que celle-ci se trouve dans un état lamentable». C'est le commentaire qu'apporte le président de l'Union des employés de service Local 298 (FTQ), M. Aimé Gohier. Ce syndicat représente 23,000 des quelque 35,000 syndiqués de la FTQ membres du secteur public et parapublic. Pour M. Gohier, la réduction des salaires dans ces secteurs à compter de l'année prochaine est inacceptable et anti-sociale. La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a déclaré pour sa part que le budget de mardi dernier «évacue presque totalement» la crise économique. Les mesures de relance sont à peine perceptibles. Il était impératif, en cette période de crise sociale, que le gouvernement se dote d'une véritable politique de revenu social garantissant à tous les citoyens un minimum vital et des services publics essentiels n'a pas été fait, déplore la CSD.

■ Embauche discriminatoire à la Gendarmerie royale?

OTTAWA (PC) — La Commission des droits de la personne a fait savoir hier qu'elle a ouvert une enquête sur une plainte de discrimination ethnique au sein de la GRC, portée par le député conservateur John Gamble. Selon M. Gamble, qui représente la circonscription torontoise de York-Nord aux Communes, des quotas d'embauche ont été fixés à la GRC pour les anglophones et les francophones, mais non pour d'autres groupes ethniques. M. Gamble a affirmé qu'une directive avait été émise à la division A de la GRC, en novembre dernier, établissant l'objectif d'embauche à 620 anglophones et à 360 francophones. Un porte-parole de la commission, Mme Sally Jackson, a dit que l'enquête sur la plainte de M. Gamble allait se poursuivre en même temps que d'autres plaintes du même genre. Ces autres plaintes prétendent que certains ministères fédéraux favorisent les Canadiens français au détriment d'autres groupes ethniques pour l'embauche et les promotions.

■ Programme national de soutien aux loisirs

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, a annoncé hier le lancement d'un nouveau «programme national de soutien aux activités de loisir» qui vient remplacer neuf programmes sectoriels. Le ministre a déclaré en conférence de presse qu'il s'agissait là d'une étape importante dans la mise en application du Livre blanc sur le loisir publié en 1979. Ce nouveau programme découle des orientations du Livre blanc et vient confirmer la municipalité dans son rôle de maître d'œuvre de l'organisation et du développement du loisir sur son territoire, a-t-il indiqué. «Il transformera profondément au fil des ans l'ensemble des relations entre les différents partenaires du monde du loisir québécois et ce, au meilleur bénéfice des citoyens et citoyennes de toutes les régions de Québec», a précisé M. Lessard. Doté d'un budget de \$6.5 millions, ce programme comportera deux volets. Dans un premier temps, une somme de \$5.5 millions sera répartie entre les municipalités admissibles en tenant compte d'un «indice global de richesse» calculé à partir de l'indice de revenu et de l'indice d'évaluation foncière. Un million sera affecté à l'intermunicipalisation en loisir.

Décès

BAUDOUIN, Thérèse. — Le 25 mai 1982, est décédée accidentellement, Mlle Thérèse Baudouin, fille de feu le Dr. et Mme J.A. Baudouin. Elle laisse dans le deuil ses sœurs, Mariette Lacoste et Isabelle Papineau-Couture, ses beaux-frères, Jacques Décaré et Jean Papineau-Couture, ses neveux et nièces, André et Nicole Décaré, Nadia Papineau-Couture, Ghislaine et Jacques Saint-Pierre, François Papineau-Couture et Madeleine Jalbert. Les funérailles auront lieu le samedi 29 mai, le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 11 h 00, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURASSA, Yves Lieutenant-Colonel. — À Montréal, le 27 mai 1982 à l'âge de 72 ans, est décédé le Lieutenant-Colonel Yves Bourassa époux de Hélène Lacroix. Il était ancien Commandant du Régiment des Fusiliers Mont-Royal. Outre son épouse, il laisse 2 filles, Liette (épouse de Hugues Ferron) et Danièle (épouse de Miklos Fülöp) ainsi que 2 petits-enfants Josée et Francis, 2 sœurs, Mme

Claire Bernier et Mme Louise Bourassa. Les funérailles auront lieu le samedi 29 mai. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 11 h 00, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle paraît difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). L.B.

Après Nice, Cannes, Paris et 55 autres villes de France ENFIN, JACADI À MONTRÉAL!

Jacadi
C'EST TOUTE LA MODE POUR ENFANTS DE 0 À 12 ANS
Layette, cadeaux, vêtements d'enfants, chaussures

Une mode JEUNE EXCLUSIVE DIFFÉRENTE 20% de bienvenue sur présentation de ce bon.

JACADI, LES TERRASSES
NIVEAU ROUGE
705 ouest Ste-Catherine 844-3827

En acceptant les offres

Les employés d'Abitibi font fi de leur syndicat

Les employés de 11 usines de la société Abitibi-Price dans trois provinces, ignorant la recommandation de leur exécutif syndical, ont accepté une offre de contrat de deux ans qui prévoit des hausses de salaires de 22%, a-t-on annoncé hier.

Les résultats du vote de ratification n'ont pas été dévoilés, mais un porte-parole syndical, M. Simon Berlin, a indiqué qu'une majorité des syndiqués des 19 unités de négociations avaient accepté l'offre. Celle-ci avait été rejetée par les négociateurs syndicaux à la mi-mai.

L'exécutif du Syndicat canadien des travailleurs du papier avait recommandé à ses 5,500

membres à l'emploi d'Abitibi-Price de rejeter l'offre. Le dernier contrat expirait le 30 avril et les ouvriers avaient déjà donné à leur exécutif un mandat de grève.

L'Abitibi-Price, plus important producteur de papier-journal au monde, était la cible des travailleurs du papier dans les pourparlers avec l'industrie dans l'Est du Canada qui compte 38,000 employés.

Les négociations reprendront maintenant avec les autres producteurs qui sont susceptibles d'imiter l'offre de l'Abitibi-Price.

En vertu de l'entente, le salaire horaire moyen à l'Abitibi-Price passera de \$11.62 à \$13.07, la hausse étant

rétroactive au 1er mai. Dans un an, le taux atteindra \$14.38.

Dans le contrat échu, le taux de base était de \$10.16. Il passera à \$11.38 la première année et à \$12.52 le 1er mai 1983.

En Colombie-Britannique, le salaire moyen est de \$13.40 et atteindra \$15.15 le 1er juillet.

Le syndicat a aussi remporté une prime différentielle de 20 cents l'heure pour les ouvriers spécialisés, une amélioration des primes de quart et des assurances-maladie, a indiqué M. Berlin.

Le régime de rentes avait été bonifié lors de négociations distinctes sous l'ancien contrat de travail.

Mirabel: Ottawa compte revendre 30,000 acres à 15% inférieur au marché

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral entend restituer 30,000 acres du territoire agricole en périphérie de l'aéroport de Mirabel au prix du marché, moins 15%.

C'est ce qu'a appris hier la Presse Canadienne de source proche du cabinet.

L'annonce officielle de la décision du gouvernement fédéral sera rendue publique aujourd'hui au cours d'une conférence de presse convoquée à l'aéroport de Mirabel par la Société immobilière du Canada, compagnie de la Couronne responsable de la gestion du territoire aéroportuaire.

Le porte-parole du gouvernement a confirmé qu'Ottawa avait décidé de rétrocéder quelque 30,000 des 80,000 acres que l'association des expropriés de Mirabel (le Comité d'action et d'information communau-

taire) estime avoir été expropriés en trop. Ces 30,000 acres couvrent plus précisément le territoire exproprié situé à l'ouest de la route 148 et de la côte Saint-Louis.

D'autre part, le gouvernement entend revendre au prix du marché les propriétés résidentielles des municipalités de St-Hermas, St-Canut, St-Antoine et St-Janvier.

Les modalités de revente permettront à l'occupant actuel, ou à l'ancien propriétaire si le premier n'est pas acheteur, de se porter acquéreur des terres expropriées qui sont remises en vente.

Le porte-parole du gouvernement a souligné toutefois que si l'offre de vente n'était pas agréée, il faudra reconsidérer les frais de location à la hausse.

NOTRE CALIFORNIE

T'as pas idée tant que tu y as pas goûté!

AIR CANADA

CALIFORNIE

Approchez! goûtez!
Choisissez parmi les Prêt-à-partir les plus rafraîchissants pour l'été californien!
Comment aimez-vous le vôtre? Goût Los Angeles? Saveur San Francisco? Ou les deux dans le même cornet?

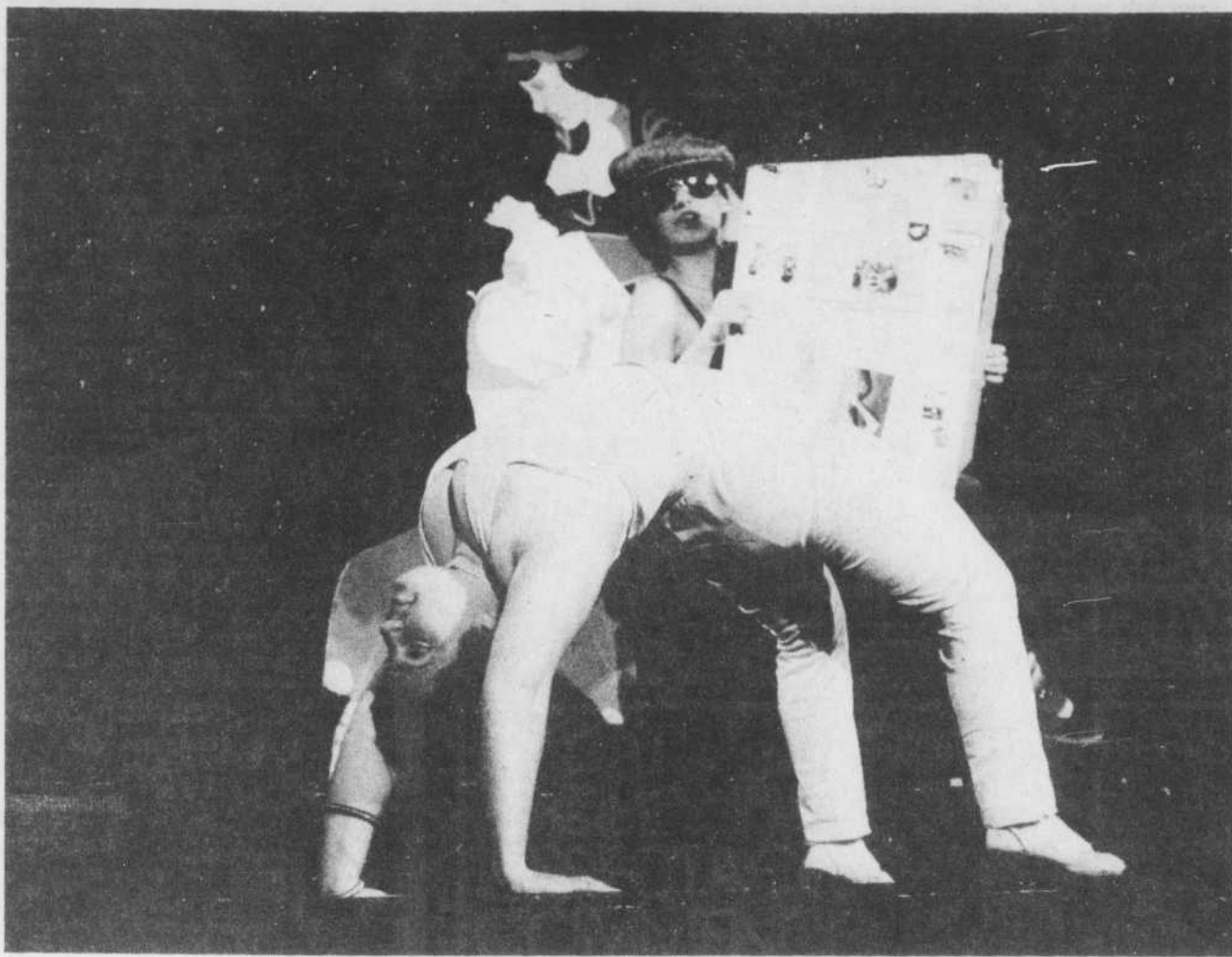
Venez vous régaler chez votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada. La gourmandise ne coûte pas plus cher: la Californie est à **583\$** aller-retour de Montréal. Pourvu que vous achetiez votre Prêt-à-partir 14 jours à l'avance, d'ici au 7 septembre 1982. Pourvu que vous partiez en semaine et que vous reveniez en semaine, n'importe quand entre le premier dimanche et le soixantième jour suivant votre départ. Notre saveur *Los Angeles-San Francisco* est un séjour qui comprend hôtels et auto

sous-compacte pendant une semaine, étapes à Solvang et Monterey: **229\$** us par personne, occupation double. Avec la côte du Pacifique en prime! Notre saveur *San Francisco-Lake Tahoe* comprend hôtels et auto sous-compacte pendant une semaine, étape à Sacramento: **249\$** us par personne, occupation double. Notre saveur *Los Angeles-San Diego* comprend hôtels et auto sous-compacte pendant une semaine, étape à Palm Springs: **221\$** us par personne, occupation double. 2 Prêt-à-partir d'Air Canada pour San Francisco tous les jours à 7h20 et du lundi au vendredi à 15h45. Et 2 autres pour Los Angeles. Tous les jours. À 7h20 et 15h45. Et si ça vous chante, vous pouvez arriver en Californie par une ville et repartir par l'autre. Alors? Quelle saveur désirez-vous?

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec. Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.





Veronique Pinette (au premier plan) et Josette Couillard, dans une des scènes de «J'pogne-tu ou chus pognée?»

À Montréal, la Fête nationale aura lieu au parc Maisonneuve

par Nathalie Petrowski

Si le maire Jean Drapeau se montre conciliant et les commanditaires généreux, la Fête nationale du Québec à Montréal devrait normalement se dérouler les 23 et 24 juin au parc Maisonneuve en face des installations olympiques, a déclaré mercredi M. Andrew Savage, directeur général de la Société des Festivals populaires à qui le gouvernement a confié cette année l'organisation de la fête.

Le directeur trouve déplorable que l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (ADISQ) recommande aux producteurs du boycotter la fête et de ne pas soumissionner pour les spectacles mais espère, que cette décision est pontuelle et temporaire. Si toutefois les producteurs professionnels comme Guy Latraverse de Kebec Spec maintiennent leur position, la Fête aura lieu sans eux et sans leurs artistes, comme elle a lieu depuis 1834, a déclaré M. Savage. Celui-ci refuse de croire qu'il a hérité d'un cadeau empoisonné comme le sou-

tient la directrice générale de l'ADISQ, Madeleine Careau. Selon le directeur, la Société des festivals populaires devra avant tout faire preuve d'audace et d'imagination pour organiser une manifestation d'envergure avec des budgets réduits.

Quelque 800 projets ont déjà été retenus à travers toute la province. A Montréal, le directeur espère centraliser les activités autour du parc Maisonneuve. Sept scènes où l'on présentera différents genres de musiques seront montées sur le site et financées en grande partie par les commanditaires. Le directeur veut maintenir comme par les années précédentes une unité de lieux mais une pluralité de scènes. Les festivités devraient en principe commencer vers 16 h le 23 juin et se poursuivre tard dans la nuit avec un feu d'artifice et des spectacles de musique. La scène principale présentera, *Heureux qui comme Québec*, une comédie musicale connue portant sur l'histoire du Québec avec la troupe de danse folklorique, les Sortilèges. Les sept autres scènes présenteront chacune des musiques différentes. Selon la bonne volonté des commanditaires, le public pourra choisir entre la scène des chansonniers, celle des communautés culturelles, la scène Olivier Guimond pour l'humour et finalement celles du rock et du Bel canto.

Les rumeurs voulant que le budget des spectacles soit d'environ \$400,000 ont été démenties par M. Savage. Celui-ci refuse de dévoiler des chiffres précis mais soutient que les spectacles devront être financés en entier par les commanditaires. Bien que statutairement, le Stade olympique soit réservé à la Fête nationale chaque 24 juin, celui-ci ne devrait pas être utilisé à moins, encore une fois, qu'un commanditaire veuille bien investir \$60,000 pour l'ouvrir au grand public.

Le défi cette année pour l'équipe de la Société des festivals populaires sera donc d'organiser des fêtes populaires avec un budget réduit et la bonne volonté de tout le monde.

«J'pognes-tu ou chus pognée?» au Café Molière Réponses bourrées d'humour à des questions pertinentes

par Jacques Larue-Langlois

J'pogne-tu ou chus pognée?, un texte de Jocelyne Beaulieu, production: La Vitrine, mise en scène: Monique Rioux, avec assistance de Robert Bouchard pour la mise en place au Café Molière; scénographie: Marie Dumas; éclairage: Gérald Paquette; régie: Thérèse; musique et piano: Jacynthe Landry; avec Josette Couillard, Marie-Denise Daudelin et Veronique Pinette, à l'affiche du Café Molière, 1200, rue Saint-Hubert, à 20 h 30, du mercredi au dimanche inclusivement, jusqu'au 26 juin.

«Aimez-vous faire l'amour et le faites-vous souvent?» Telle est la première des 12 questions à la base d'une enquête (fictive, bien sûr) sur la sexualité chez les filles servant de thème à Jocelyne Beaulieu pour écrire *J'pogne-tu ou chus pognée?* Tous tabous noyés dans l'humour, la stimulation sexuelle, l'orgasme et la masturbation sont librement et simplement abordés par les trois comédiennes de La Vitrine dans ce léger spectacle de café théâtre où se côtoient délire et fantaisie débridée.

Lise, Nicole et Cathou — respectivement Marie-Denise Daudelin, Josette Couillard et Veronique Pinette — abordent folichonneusement ces questions graves dans une série de sketches légers, quelquefois décapants et astucieusement agencés dont la seule faille, mineure étant donné la nature du spectacle, est de ne jamais aller véritablement au fond des choses. Qu'il s'agisse de correspondre aux images sexuelles prescrites, de déterminer si elles sont en compétition les unes avec les autres ou de parer aux agressions des mâles indisciplinés, les trois copines exultent dans l'anecdote schématisée et noient le poisson sous un parfois excessif déluge de mots et d'images.

La musique de Jacynthe Landry, pianiste, carillonneuse et bruiteuse ponctuelle, est parfaitement intégrée au spectacle dont elle met en valeur le déroulement effréné. Tant qu'il s'agit de rire des situations, la machine tourne parfaitement et tout l'espace du Café Molière est efficacement utilisé par une mise en scène qui ne s'impose pas de limites.

On regrette seulement que l'aspect sérieux du problème,

l'ajustement des attitudes sexuelles gars/filles, ne soit en quelque sorte escamoté. Ainsi Cathou, rendue avec fantaisie et vivacité par Veronique Pinette, ne nous amène qu'à la surface du malaise que constitue l'obésité pour une fille, en l'état actuel de notre société. De même Lise, à qui Marie-Denise Daudelin prête tout son charme vulnérable, n'ose pas, malgré l'encouragement

de ses amies, approfondir l'absence de correspondance sexuelle qui lui vaut des ennuis avec son *chum*. Quant à Nicole, que rend énergiquement Josette Couillard, son rôle sert surtout de faire-valoir à ses compagnes et si elle amuse surtout, c'est en prenant son pied dans la machine à orgasme, un gadget digne de ce monde de sexualité mécanique.

Ces restrictions faites (et je ne me le permets que par respect pour l'auteur et la troupe), ce spectacle, qui a déjà triomphé à Fort Chambly, à Saint-Jérôme et à Beloeil depuis le début de l'année, constitue un excellent show de café-théâtre qui a au moins le mérite de poser les vraies questions et de le faire à grand renfort d'humour et dans une théâtralité très réussie.

«Till l'espiègle»: une audacieuse expérience

par Jacques Larue-Langlois

Till l'espiègle, de et avec Gabriel Arcand, d'après Vasilav Nijinsky; une production du Groupe de la veillée; à l'affiche à 21 heures, d'aujourd'hui au dimanche, au 550, rue Atwater.

Gabriel Arcand est un acteur sérieux, qui ne se contente pas de gagner sa vie en tenant brillamment des rôles dans des films à succès (*Les Plouffe*, *L'Affaire Coffin*, etc.) mais qui, fasciné par son métier et par les techniques de Grotowski, entend réduire l'art dramatique à son essence la plus sévère. Nulle audace ne lui rebute, nulle tentative, aussi titanique soit-elle, ne lui fait peur.

Till l'espiègle est une étude théâtrale construite à partir du journal rédigé par le danseur et chorégraphe russe d'origine polonaise Vasilav Nijinsky à la fin de sa brève carrière, au moment où son esprit commençait à s'envoler. Il devait sombrer dans la folie à l'âge de 28 ans, en 1918, pour trainer ensuite pendant 30 ans de clinique en clinique.

Nijinsky avait dressé une chorégraphie pour *Till l'espiègle* de Richard Strauss et le personnage n'est ici que le prétexte à fouiller les méandres passionnés du délire nijinskyen. Pratiquement sans matériel ni accessoires, mais avec une intensité et une passion généreuses, Arcand tend à libérer dans le spectacle des émotions, des passions, des instincts primitifs, et le soumettant à une harmonie du son, du rythme et du

mouvement. Si le contenu rationnel du texte s'y perd, son contenu émotionnel gagne par contre en intensité.

Le plus stupéfiant moment du spectacle est constitué de la mise en situation initiale, alors que Gabriel Arcand explique sa parenté avec Nijinsky et les motifs qui l'ont poussé à monter ces représentations. Imperceptiblement, il glisse, en changeant la personne des verbes, de l'acteur au personnage, en venant à l'épouser entièrement, dans sa globalité. L'acteur n'est pas danseur et il ne s'agit pas de le prétendre, mais son travail consiste à approcher la présence humaine du grand chorégraphe. Il s'y jette corps et âme et y parvient sans peine apparente. Après quelques minutes, Nijinsky est là et vit intensément ce fragile mélange de raison tendre et d'incohérences sublimes.

Sans tenter de simuler le personnage, l'acteur en transcendant l'image ordinaire et se laisse habiter par le héros. L'expérience est vivante, débordante de chaleur mais aride. Mimant les convulsions de la folie comme les tremblements de terre, chantant avec une retenue harmonieuse et une progression irrésistible les arias qui plantent des ailes aux pieds du danseur, Arcand traverse son corps avec dignité et grâce, comme l'a fait Nijinsky lui-même.

Ce genre de recherche théâtrale n'atteindra jamais la moindre popularité réelle auprès d'un vaste public, mais il importe, pour l'avancement du métier de comédien, que des fous dédiés, comme Gabriel Arcand, s'y livrent avec autant de fougue et qu'au moins les gens du milieu théâtral se déplacent pour aller le voir et l'entendre.

Théâtre pour enfants: visite du célèbre Grips

La plus célèbre compagnie de théâtre pour enfants d'Europe, le Grips Theater de Berlin-Ouest, participe au deuxième colloque du théâtre pour enfants qui a lieu à l'École nationale de théâtre jusqu'à demain.

Le colloque est organisé conjointement par l'Association québécoise du théâtre d'amateurs (AQTA) et le Goe-the Institute, avec la participation du Théâtre de la Marmaille.

En plus de la célèbre troupe allemande, Montréal accueille le Green Thumb Theatre de Vancouver, qui présente son spectacle *Trummi Kapput*, produit en collaboration avec le Grips Theater.

Le colloque est d'ailleurs axé sur le travail du Grips et sur la collaboration entre la troupe de Vancouver et celle de Berlin. Trois ateliers de discussions sont prévus.

La culture encore bêtifiée à Radio-Québec

par Jean Basile

L'un des grands charmes de Radio-Québec, c'est que chaque erreur est considérée comme un succès. D'où la hâte pour la réitérer.

Ainsi, nous avons les Rioux-Cournoyer, impitoyablement. Nous avons eu, il y a quelques semaines un «spécial culture» qui prouvait notre profond mépris pour la culture précisément. Mercredi soir (à 21 h), voilà que tout cela nous revient au sujet de la littérature.

Avec le babillard dont personne ne sait jouer, même pas Lucien Francoeur. Avec les pantins de service dont le principal, en l'occurrence Jean-Claude Germain, ne sait plus que s'écouter parler, quand il ne rit pas. La réalisation, elle-même, insiste sur la vulgarité qui fait «in». Les bouteilles de bière sont au premier plan. Ça va avec la bière. Et, pour bien nous «mettre en situation» comme le dit le pauvre Germain, on déchire un livre. «Et voilà, nous apprenons-on, si ce geste vous fait souffrir alors vous êtes un *homo liber*». Un peu de latin fait toujours l'affaire pour dire aux gens que ce sont des crétins.

Au vrai, il n'y a pas grand-chose à dire de cette émission en ce qui concerne son fond.

Rassemblés par affinité personnelle, je suppose, il y a là Henri Tranquille, Désirée Szucsany, Lucien Francoeur, Louki Bersanik, Victor-Levi Beaulieu. On rit gras entre soi et l'on raconte ses petites expériences, c'est-à-dire son petit soi. Le tout ponctué de grosses farces. On va et vient de grand concept en grand

télévision

concept: la culture, la société, l'économie, le plaisir d'écrire et tout le reste qui ne veut rien dire.

Au demeurant, Beaulieu nous avait prévenu dès le début de l'émission: «La littérature, c'est péjoratif».

Mais je prends ce genre d'affaire au sérieux. D'abord parce que je crois que la culture est une chose importante (ici, rires gras de Germain). Je crois que la littérature, même la plus secondaire, a une réalité que l'on ne peut dénier, même si le milieu ne répond

pas toujours avec l'enthousiasme souhaité. Je crois surtout que Radio-Québec joue ici un rôle tout à fait négatif, sans se rendre compte sans doute du mal qui est fait.

Cette émission m'a profondément dégoûté par son indigence morale et intellectuelle, par son bâclage. En un mot pas sa médiocrité.

C'est une honte.

Les Français, par contre, se sont attaqué dernièrement avec tous les mots et tout le sérieux souhaitables au féminisme. Les mercredis, en effet, TVFQ présente dans le cadre de *Droit de réponse* (21 h 30) une série sur ce sujet.

C'était avant-hier la soirée des témoignages, et des témoignages de femmes. Les sujets sont maintenant classiques et l'emphase que l'on y met montre à quel point ils sont importants au cœur des femmes: le viol, les conditions de travail (y compris le harcèlement sexuel), les mères célibataires, etc.

Il va sans dire que la condition féminine n'est pas en

France ce qu'elle est au Québec, quoique les thèmes de fond se ressemblent. Ces émissions sont cependant fascinantes parce qu'elles nous montrent, avec les excès d'usage et les généralités obligatoires dans ce genre de débat, le travail qu'il y a encore à accomplir sur ce qui apparaît pourtant comme des points élémentaires de justice sociale.

Les témoignages les plus pénibles sont naturellement ceux qui concernent la violence et, plus particulièrement, violence sexuelle. Cette émission nous en présentait quelques-uns, éprouvants.

Évidemment ce n'est pas ce genre d'émission qui peut régler tous les problèmes immédiats. Ce mercredi, en particulier, il n'y avait que peu d'hommes, sinon pas. D'où une sorte de déséquilibre un peu désagréable. Mais, diraient, ce sont toujours les hommes qui ont eu la parole. Au tour des femmes. Hélas, ce n'est qu'en se parlant que les résultats obtenus seront suffi-

sants et durables.

Mais la grande affaire, pour nous, c'est évidemment le budget. Mardi soir, Radio-Québec a présenté en *extenso* le discours du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, et la réponse de M. Daniel Johnson fils, critique financière de l'opposition. De son côté, CBC, dès 21 h 30, présentait une émission spéciale où étaient annoncées les bonnes nouvelles. Quelques courtes entrevues, ici et là, dont celles, naturellement complémentaires, de Bob Harrison pour le patronat et de Peter Backvic pour la CSN. S'étonnera-t-on que les avis divergent?

Le canal 2 entra dans la danse à 22 h 00, pour une émission d'informations générales sur le même sujet. Mais il nous revint le mercredi, avant le baseball.

Si je puis me plaindre de la confusion qui entoure les reportages dirigés au sujet des Malouines, celle qui règne en ce moment autour du nouveau budget du gouvernement est

encore pire. Par le procédé de la double entrevue, l'une qui dit oui et l'autre qui dit non, la seule chose qui doit être claire aux yeux du téléspectateur c'est que tout le monde a tort ou que tout le monde a raison. En réalité, malgré mes efforts, je ne suis pas plus avancé que je ne l'étais avant, sinon que l'on va payer plus, sinon que parfois Jacques Parizeau en a de bonnes. Ainsi il se demande bien pourquoi nous devrions payer moins cher l'alcool au Québec qu'on ne le paie dans les autres rovinces! Mais alors pourquoi devrions-nous payer d'autres choses plus cher? J'avoue que ce raisonnement me tue.

En tentant de me retrouver dans ce fouillis, je m'aperçois que nous n'avons aucune émission économique sur le petit écran. Quelque chose qui nous ferait comprendre ce qui se passe en ce moment au Québec, au Canada et dans le monde. Ce doit être possible de combler une telle lacune, avec un petit effort d'imagination. Et puis, c'est le moment.

LES CINEMAS DU COMPLEXE DESJARDINS

Prix de groupe disponible sur demande 288-3142 Basilaire 1
Métro: PLACE des ARTS Tel: 288-3141

Cinéma

Suite de la page 6
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — «La maison du lac» 19 h 15; 21 h 20.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (851-2477) — «Hearst» 19 h 15; 21 h 15.
YORK, 1487 Ouest, Ste-Catherine (937-8978) — «Victor, Victoria» 13 h 30; 16 h 05; 18 h 35; 21 h 15.

CINÉ-PARCS

Les représentations débutent au crépuscule.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE It: Transcanadienne, sortie 95 (855-5515) — «Police frontière»; «La vallée de la mort»; «La conquête de la terre».
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE It: «La maison du lac»; «La puce et le grincieux»; «La fille du mineur».
CINÉ-PARC CHATEAUGUAY It: Châteauguay (851-1310) — «Happy birthday, souhaitez de ne jamais être invité»; «Cactus Jack»; «Fureur sauvage».
CINÉ-PARC CHATEAUGUAY It: «Coup pour coup»; «Mercenaires de l'espace»; «Accroche-toi, j'arrive».
CINÉ-PARC CHATEAUGUAY It: «On golden pond»; «Endless love»; «Continental divide».
CINÉ-PARC DOLLARD It: 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (864-6442) — «Making love»; «On the right track».
CINÉ-PARC DOLLARD It: «Personal best»; «Big brawl».
CINÉ-PARC DOLLARD It: «Arthur»; «Excalibur».
CINÉ-PARC DOLLARD It: «Partners»; «Hunter».
CINÉ-PARC LAVAL It: Autoroute des Laurentides, sortie 14 (822-5555) — «Coup pour coup»; «Les frères Bluss»; «La fille du mineur».
CINÉ-PARC LAVAL It: «La maison du lac»; «Les frères Bluss»; «La fille du mineur».
CINÉ-PARC LAVAL It: «Happy birthday»; «Cactus Jack»; «Fureur sauvage».

ROY SCHEIDER 3^e sem. PALME D'OR GRAND PRIX DU FESTIVAL CANNES 80 14 ANS

QUE LE SPECTACLE COMMENCE...

ROY SCHEIDER

DANIEL MELNICK BOB FOSSE ROBERT ALAN AURTHUR BOB FOSSE

12.05 - 14.20 - 16.35 - 18.50 - 21.05.

desjardins 1

L'expérience la plus terrifiante de l'histoire de la science échappe à tout contrôle...

2^e sem. 18 ANS Adultes

AU-DELA DU REEL ALTERED STATES

WILLIAM HURT BLAIR BROWN

Le nouveau film de KEN RUSSELL

13.15 - 15.15 - 17.15 - 19.15 - 21.15.

desjardins 2

«Justement ce que le docteur prescrivait C'est un film qui vous prendra aux tripes et vous secouera, étonnamment. C'est fascinant du début à la fin. Les performances de Dreyfuss et Cassavetes sont de premier ordre, mieux de ce qu'ils n'ont jamais fait.» — Archer Winsten, New York Post

«C'est un film absolument rempli. Les performances sont brillantes.» — Judith Crist, WOR-TV

«C'est ma vie après tout!» — WHOSE LIFE IS IT ANYWAY?

RICHARD DREYFUSS - JOHN CASSAVETES

12.05 - 14.15 - 16.25 - 18.35 - 20.45.

desjardins 4



La petite ville de Windsor en pleine effervescence.



Une des tours du château de Windsor et son fossé comblé où poussent des arbres fruitiers.

(Photos M.N.)

Excursion au château de Windsor

A SEULEMENT 32 km de Londres, Windsor est un but d'excursion agréable quand le temps est beau et qu'on a le goût de sortir du brouhaha de la capitale britannique.

Des autobus d'excursion (départ près du British Museum) s'y rendent deux fois par jour. Si l'on a loué une voiture c'est encore mieux. L'horaire est alors plus flexible avec la journée entière pour découvrir le château et la jolie ville de Windsor ainsi que Eton sa voisine qui foisonne de magasins d'antiquités, de boutiques de souvenirs, de vieux pubs et de restaurants qui tiennent debout comme

par miracle après six siècles d'existence.

Le château de Windsor est la résidence officielle de la reine d'Angleterre. C'était une forteresse avant de devenir la résidence des rois en 1110, quand Henri I y chercha refuge. L'endroit avait été choisi par le premier occupant du château, Guillaume le Conquérant. Du haut de la butte, où le château est érigé, il pouvait surveiller une large part de son territoire et profiter en même temps des plaisirs de la

chasse dans les bois giboyeux des environs.

Donc rien d'étonnant si le château offre cet aspect un peu sévère et rébarbatif que l'on associe volontiers aux forteresses. Pourtant, à la faveur d'un rayon de soleil, d'arbres fruitiers en fleurs et de la garde royale jouant des airs d'opérette dans une des cours du château, on finit par trouver grâce à ces murs altiers, ces tours carrées, ces voûtes écrasantes.

Quand la reine est en résidence — on le sait lorsque le drapeau royal flotte sur la tour centrale du château — la visite des salons d'apparat n'est pas permise. Restent alors à voir la très belle chapelle, bijou d'art gothique, et la charmante maison de poupées de

la reine, tandis que la promenade à l'intérieur des murs offre une vue plongeante sur la Tamise qui a fait son lit dans cette campagne incomparablement verte et sereine.

Tout en se promenant on découvre que d'anciens fossés de fortifications ont été comblés et sont parsemés de verdure, de fleurs et d'arbres fruitiers, ce qui contribue grandement à adoucir l'aspect austère qu'a première vue présente le château.

Par contre, quand la reine est absente, la visite des salons débute par l'office où sont exposées les diverses collections de services à diner ayant appartenu à plusieurs souverains anglais.

La visite se poursuit par le vestibule d'honneur où trône

la statue en marbre de la reine Victoria. Montant la garde à ses côtés des armures, des boucliers, des défenses d'épée, tout un arsenal commémorant les grandes victoires anglaises.

Ensuite commence l'énfilade de salons où des trésors artistiques se succèdent. Aux murs des Rubens pour la plupart, des Van Dyck aussi, et des Canaletto en grand nombre. Quand les tapis sont des Gobelins, il arrive qu'ils prennent la place de tableaux. Et l'on peut admirer à loisir des scènes de la Toison d'Or tissées à la main sur des métiers du XVIII^e siècle.

La plupart des peintures sont rehaussées par des boiseries du célèbre sculpteur Grinling Gibbons. Au plafond l'on remarque des peintures de Verrio, peintre italien du XVIII^e siècle.

Les salons sont agrémentés de meubles français et chinois dont Jacques II était fier. Il y

a beaucoup de Louis XIV, XV et XVI, mais peu de meubles anglais. Il est vrai qu'on n'est jamais prophète dans son pays...

C'est dans le salon dit «de la Jarretière» qu'une fois l'an la reine d'Angleterre consacre les nouveaux chevaliers de l'Ordre du même nom.

Cet ordre fut instauré par Édouard II en 1348. Et son histoire cocasse est bien à la mesure des Britanniques.

Voici comment cela se passa:

C'était un soir de bal au château. Édouard III dansait avec la comtesse Jane de Salisbury. Comme elle était charmante et belle, Édouard dansa deux, et même trois fois avec elle. Tant et si bien qu'elle en perdit sa jarretière.

En homme galant, Édouard non seulement la ramassa, mais... la remit en place. C'est alors que regardant du côté des courtisans, il remarqua leur sourire en coin. Ceci fa-

cha le roi.

«Messieurs» — leur déclara-t-il — «honni soit qui mal y pense! Et que vous le vouliez ou non, vous porterez désormais cette jarretière au bras gauche comme signe honorifique!» Et depuis lors il y a toujours eu en Angleterre 25 chevaliers et un monarque décorés de l'Ordre de la Jarretière!

La jarretière originale est exposée au musée de la Tour de Londres.

La grande salle à manger du château de Windsor s'appelle la salle Waterloo. Elle est bien nommée et fut imaginée par George IV. À la suite de la défaite de Waterloo, le roi commanda à sir Thomas Lawrence les portraits de tous les monarques, hommes d'État et généraux qui avaient contribué à la victoire sur l'empereur.

Afin de tous les loger dans une même salle, le roi fit recouvrir une cour intérieure du château Il obtint ainsi une salle assez grande pour asseoir 150 personnes à dîner et pour accrocher presque autant de portraits. Le tapis qui couvre la pièce de part en part ne présente aucune couture. Il fut tissé par des prisonniers de Agra, en Inde.

Les appartements privés de la famille royale sont situés à l'arrière des salons d'apparat et personne n'a le droit d'y pénétrer, non plus que dans les jardins.

La petite ville de Windsor possède un charme très prenant conforme à celui de toutes ces petites villes anglaises

à rues étroites, toits pointus, façades à colombages, affiches amusantes.

La Tamise traverse la ville. Moins large qu'elle ne l'est à Londres, elle est ici capricieuse et nonchalante. On remarque des bateaux de plaisance et quelques chalands. Des canards et des cygnes s'y prélassent, tandis que des saules-pleureurs mettent la note romantique.

Aux vitrines des antiquaires, on remarque des cuivres et des bronzes à des prix fort raisonnables. Beaucoup de magasins de vêtements pour hommes, car il suffit de traverser le pont sur la Tamise pour se trouver à Eton.

Là, je remarque une affiche de restaurant: deux coqs se combattant. L'endroit s'appelle «The Cock Pit» et date de 1420, époque à laquelle les Anglais n'avaient pas encore le cœur tendre et se complaisaient à assister à des combats de coqs et même à des combats de chiens.

Situé à seulement 15 minutes de l'aéroport de Heathrow, le château de Windsor constitue une excursion à la fois agréable et intéressante entre deux correspondances-avion. Des autobus se chargent d'embarquer les touristes à partir des aéroports d'Heathrow.

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

AVEC AIR FRANCE ET EUROP AUTO
ATTERRISSEZ ET DEMARREZ.



DEMANDEZ A VOTRE AGENCE DE VOYAGE
Notre Tarif Special AVION + AUTO
LA SUPER OFFRE

- Des prix exceptionnels!
- Sélectionnez votre DATE DE DÉPART (départ et retour le samedi)
- Choisissez la DURÉE de votre séjour
- et voyagez par AIR FRANCE-VACANCES



La Samba de Talbot, la plus faible consommation moyenne d'essence du marché.

Nos Plans Achat/Rachat CITROËN, TALBOT ET RENAULT

Et Nos LOCATIONS **europcar®**

EUROP AUTO Les Meilleurs TARIFS et Le Meilleur SERVICE

Détenteur d'un permis du Québec

AIR FRANCE

AGENCE DE VOYAGES VIAU
Permis du Québec

Les voyages **Pierre Harel inc.** 4071 est, rue Ste-Catherine
Montréal - H1W 2G9
526-3345
Détenteur d'un permis du Québec

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université suite 1220
Montréal H3B 3W9
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC Qui dit voyages, dit Malavoy® 861-2485

TOURING-VOYAGES
L'Agence de Voyages de l'Automobile et Touring Club de Montréal
Montréal 1425 de la Montagne 288-5111
Laval 1200 O. St. Martin 668-2240
Brossard 1670 Boul. Provencher 465-7770

LES VOYAGES hone
Le métro à notre porte
Station McGill-Union
1460, av. Union, Montréal
845-8221
Détenteur d'un permis du Québec

Pacifique - Sud

Montréal/Los Angeles
FIDJI - 4 jours - Nandi
NOUVELLE-ZÉLANDE - 8 jours -
Auckland/Rotorua/Queenstown/
Mount Cook/Christchurch
AUSTRALIE - 7 jours
Melbourne/Canberra/Sydney
POLYNÉSIE FRANÇAISE - 3 jours - Tahiti

Los Angeles/Montréal
4 au 28 novembre
Accompagnateur dès le départ de Montréal
Guides de langue française
PRIX - Billet d'avion et prestations terrestres \$5970 can.

terratoours
Détenteur d'un permis du Québec
VOYEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGES

PARIS \$592. et +
SI DISPONIBLE Réservez de dernière minute
\$772 et +

AUTO + AVION
Spécial à l'achat de 2 billets d'avion
LOCATION Includant:
Assurances, taxes, kilométrage illimité
\$736. et + Par pers.
Plan achat-rachat disponible

EUROPE
avion à partir de
ANGLETERRE **686.** GRÈCE U.S. **499.**
ALLEMAGNE **569.** HOLLANDE **686.**
BELGIQUE **686.** ITALIE **786.**
ESPAGNE **809.** SUISSE **811.**
FINLANDE **878.** PORTUGAL **808.**

SUD
avion à partir de
FLORIDE **209.** MEXIQUE **402.**
HAÏTI **450.** JAMAÏQUE **406.**
MARTINIQUE **462.** BARBADE **407.**

PROMOTIONS
RABAIS Avec réservation de billets d'avion et d'hôtel d'ici 7 jours
en Autriche **100.** à Hong Kong **150.**
CROISIÈRE D'AU MOINS 7 JRS AU DÉPART DE MIAMI **\$150.**

Pour connaître les prochains rabais
APPELEZ-NOUS
1081A, rue Saint-Denis, Montréal
288-2322
Permis du Québec

Angleterre - Irlande Pays de Galles - Écosse

À LA DÉCOUVERTE DE
la traditionnelle Angleterre,
la verte Irlande,
le pittoresque Pays de Galles
et l'Écosse romantique

Tournée de 13 jours en autocar
et 2 séjours à Londres

Accompagnateur dès le départ de Montréal
Guides de langue française

11 au 30 juillet 1982 **\$2930 CAN.**
12 sept. au 1er oct. 1982 **\$2762 CAN.**

Prestations terrestres et billet d'avion inclus

terratoours
Détenteur d'un permis du Québec
VOYEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGES

LES ÎLES DE LA MADELEINE

8 jours/7 nuits
de **369\$** à **489\$**
chambre double
Avion, hôtel, petits déjeuners
Départs tous les samedis et tous les dimanches
de Montréal et Québec
du 12 juin au 5 septembre
Un voyage au Québec
avec Nortour
Chez tous les agents de voyage

Nortour
Détenteur d'un permis du Québec

LES VOYAGES hone

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL
GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

Route des Vins et des Châteaux
DÉPART GROUPE FRANÇAIS: 10 OCT. 82
DÉPART GROUPE ANGLAIS: 17 OCT. 82
Accompagnateur au départ de Montréal
Guide qualifié de Paris à Paris
LA TOURAINE - LA BOURGOGNE - LA CÔTE DES NUITS -
LE BEAUJOLAIS - L'ALSACE - LA CHAMPAGNE
Séjour de 2 jours à Paris
2 SEM. CAN. \$2 495 SUPP. SIMPLE \$279
* Transport inclus - 5 repas non compris

ANGLETERRE-IRLANDE-PAYS DE GALLES-ÉCOSSE
Circuit autocar de 13 jours et 2 séjours à Londres
11 au 30 juillet Can. **\$2930**
12 septembre au 1er octobre Can. **\$2762**
Prestations terrestres et billet d'avion inclus

EXTRÊME-ORIENT
3 voyages de 24 jours
8 juillet - 7 octobre - 4 novembre
Japon - Hong Kong - Bali - Singapour
Thaïlande - Philippines - Hawaï
Arrangements terrestres U.S. **\$1995**
Billet d'avion CAN. **\$2182**
* Supplément juillet, tarif aérien CAN. **\$161**

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
3 voyages de 22 jours
Pékin - Nankin - Soochow
- Shanghai - Kweilin - Canton
30 octobre can. **\$3990.**
10 juillet - 9 octobre can. **\$4071.**

Itinéraire spécial - 20 jours
Pékin - Sian - Chengdu
- Kunming - Nanning - Canton
16 octobre au 5 novembre can. **\$4495.**
Prestations terrestres et billet d'avion inclus

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION - Tél.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8
le métro à notre porte: station McGill/Union
Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de
8h30 à 18h. - Le jeudi jusqu'à 21h
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Un autre trésor de la Nouvelle-Ecosse

Lunenburg, la ville-musée de la mer

Ce qui frappe dès qu'on arrive à Lunenburg, c'est un air d'exceptionnelle coquetterie, comme si ce vieux port de pêche et de construction navale s'appropriait à de grandes fêtes et avait revêtu son habit des grands jours. Le long des rues principales, sur la petite place face au temple maçonnique, de magnifiques maisons plus que centenaires, aux coloris éclatants — vert, jaune, rouge, noir, blanc, gris, bleu ciel, etc. — restaurées et entretenues avec amour. À quelques variantes près, on les retrouve dans d'autres localités de la côte sud de la Nouvelle-Ecosse, mais nulle part ailleurs elles ne sont aussi nombreuses et aussi bien préservées.

Cette profusion de belles demeures de style colonial et victorien, tout en évoquant une prospérité passée, rappelle aussi un fait historique: tout au long du 18^e siècle et même bien après, l'influence culturelle des états de la Nouvelle-Angleterre a profondément marqué la vie et les habitudes des gens de ces régions. Pour les habitants de Lunenburg, de Shelburne ou de Yarmouth, il y eut toujours plus de contacts avec Boston et les autres villes de la côte

par
Jacques Coulon

américaine qu'avec Montréal ou Toronto. C'est aux États-Unis qu'on achetait ses provisions; c'est également là et dans les Antilles que les pêcheurs écoulèrent leurs prises. Lunenburg, c'est un mode de vie qui disparaît rapidement, si ce n'est pas déjà fait. Vers la fin du siècle dernier, alors que les Maritimes vivaient, à peine peuplées, la petite ville côtière jouit d'une prospérité qui fait l'envie de tout le monde: quelque 400 navires de pêche y font un commerce fructueux. Ses nombreux artisans travaillent à tour de bras, charpentiers, tailleurs de voiles, forgerons, fabricants de cordages, etc. Les belles demeures que les touristes admirent encore poussent alors comme des champignons.

Aujourd'hui, Lunenburg semble un peu assoupie, sauf au plus fort de l'été quand les touristes, les photographes et les peintres amateurs déambulent dans les rues et sur le port à l'heure où les navires de pêche entrent à quai. Mais les riches propriétés, témoins



L'église anglicane St. Jean, la «cathédrale» comme disent les gens de Lunenburg. (Photo J.C.)

d'une autre époque, sont toujours là. Bon nombre d'entre elles — et aussi plusieurs églises — portent des plaques apposées par la société d'histoire du comté de Lunenburg et rappelant brièvement leur date de construction et les noms de leurs propriétaires.

Les boutiques d'artisans, les hangars d'entreposage dont certains remontent au début du 19^e siècle, sont méticuleusement entretenus et plusieurs ont été adaptés à de nouvelles utilisations. Les immigrants allemands, suisses, britanniques et yankees qui vinrent s'établir ici pendant plus de deux siècles, marquèrent fortement l'architecture locale: toutes ces anciennes résidences aux façades de bois sculpté, aux multiples encorbellements et loggias traduisent des styles et des goûts variés qui font le charme de Lunenburg.

Le principal attrait de cette petite ville bâtie sur une presqu'île et entourée d'une immense rade aux eaux calmes, est bien entendu la mer qui permet de nombreuses activités. On peut faire de courtes croisières en bateau, du canotage et de la voile; on peut se baigner (il y a plusieurs belles plages aux alentours), accompagner des pêcheurs dans leurs sorties quotidiennes et faire un tour au Musée des pêcheries de l'Atlantique (dans le port de Lunenburg) où sont présentées toutes les variétés de poisson habitant les eaux limitrophes. On visite trois

vieux navires à voiles dont l'un faisait la pêche sur les bancs de Terre-Neuve dans les années 1920. Un autre, équipé d'un moteur auxiliaire, servait à passer du rhum en contrebande, à l'époque de la prohibition, entre St-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Angleterre.

Au fait, en parcourant cette région des Maritimes — elle n'est pas la seule dans ces provinces —, on s'aperçoit qu'il existe encore nombre d'endroits où il est possible de voyager à bon compte. Au Bluenose Lodge, en plein centre de Lunenburg, nous avions une grande chambre avec salle de bain pour \$16 par jour. Le dîner, simple mais copieux, coûtait de \$10 à \$12,

sans vin ni apéritif bien sûr. On pratique à peu près les mêmes prix dans toute la région de la Baie Mahone, de Chester à Bridgewater et plus au sud jusqu'à Yarmouth. Au Musée des pêcheries de l'Atlantique, comme dans plusieurs casse-croûtes, on trouvait de gros sandwiches au homard frais pour \$2.25! Ajoutez 10 ou 15% d'augmentation probable, cette année, puisque l'inflation se faufile partout, et c'est encore pour rien. Si vous aimez les fêtes populaires, les manifestations folkloriques, arrêtez-vous à Lunenburg à l'époque du Festival des violons de Nouvelle-Ecosse (fin juin) ou à celui de l'artisanat (mi-juillet). Vous ne le regretterez pas.

Voyage en Grèce

L'AGENCE DE VOYAGES DARMIS est votre meilleur choix.

Nous avons une grande expérience de ce pays. Nos coûts de voyages sont très raisonnables. Exemple: voyage séjour de 15 jours, chambre double, par personne \$592.00. Incluant:

- Logement à Athènes, hôtel cat. «A».
- Tour complet d'Athènes (visite de musées, etc.)
- Tour classique de 3 jours Delphes, Meteores, etc.
- Croisière d'un jour
- Logement 5 nuits dans une île du Saronique
- Son & lumière, danses folkloriques
- Accueil et transferts

Billet d'avion en sus dépendamment de la date de départ. Nous pouvons même combiner votre séjour en Grèce avec un voyage de 4 jours à Sofia, Bulgarie, pour un supplément de \$365.

Téléphone: 849-6077

Darmis *Agence de Voyages*
72 Ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H2X 1X3
DETENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Les USA en train

Le transporteur national ferroviaire américain Amtrak fait savoir que les voyageurs auront plus de facilités à réserver des places cet été que l'an dernier sur les trains de passagers d'Amtrak aux États-Unis.

La compagnie met en service cet été plus de 60 nouvelles voitures sur plusieurs routes ce qui augmente à la capacité du réseau et il arrive que

cette année il y a beaucoup moins de réservations de faites pour cet été que l'an dernier à pareille date.

Amtrak offre toutes sortes de réductions de tarifs pour les vacances et proposent notamment des tarifs familiaux. Les tarifs aller-retour sont aussi intéressants comme New-York-Orlando à \$137 aller-simple mais à \$192 aller-retour.

Les Canadiens en Jamaïque

Les statistiques de fin d'année communiquées par le gouvernement de la Jamaïque révèlent un accroissement de 30 pour cent de visiteurs canadiens au cours des huit derniers mois de 1981 en comparaison de 1980.

Cinq de ces huit mois, en l'occurrence mai, juin, juillet, août et novembre, ont chacun enregistré un record. Et les mois de septembre et décembre se sont classés en deu-

xième place dans toute l'histoire de telles statistiques dans ce pays.

Durant la période s'étalant entre le 1^{er} mai et le 31 décembre, le nombre de voyageurs canadiens qui ont fait un long séjour a été de 30,993, comparé à 23,730 l'année précédente; et si l'on compare ce chiffre au précédent record d'été de 28 417, enregistré en 1979, cela correspond à un accroissement de plus de 9 pour cent.

A COMPARAISON

le marché
de
l'OUTAOUAIS
est
EXCITANT!

POURQUOI?

Parce qu'il
reste FERME,
SOLIDE
et surtout
STABLE.

Trois éléments à considérer sérieusement durant cette période incertaine que tous, nous vivons présentement

Et qui, dans cette grande et belle région de l'Ouest du Québec et l'Est ontarien, où résident plus de 315,000 consommateurs

d'expression française, rayonne par son IMPACT sur l'information?

LE DROIT, bien sûr!

LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER.

Et seul, le quotidien français LE DROIT rejoint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
directement de Montréal: 861-3770
Georges Mercier, représentant

Voyage en Grèce

Grèce est encore une destination aux prix raisonnables et avec l'AGENCE DE VOYAGES DARMIS c'est un vrai succès.

Exemple: Voyage séjour 15 jours seulement \$575.

Billet aérien en sus

Notre origine de là, notre expérience infinie est la meilleure garantie.

DARMIS TRAVEL d'Athènes, notre bureau, est toujours à votre disposition durant votre séjour en Grèce.

Contactez nous

849-6077

LA GRÈCE, ET NOUS, DARMIS,
VOUS ATTENDONS

Darmis *Agence de Voyages*

72 Ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H2X 1X3
DETENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

WARDAIR PARIS à partir de \$590 CAN; — New-York-Bruxelles A.R. ouvert un an \$489 US. — N.-Y.-Bruxelles confirmé \$275 US. Stand by Bruxelles-Frankfurt \$189 US. Londres \$205 US. — WARDAIR Montréal-Londres, départ mai 1982, retour septembre; Londres-Montréal \$499; Paris-Montréal \$549.

DEPUIS 1948 LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS POUR L'EUROPE — VENTES et LOCATIONS hors-taxe, assurances internationales, etc...

"ACHAT" SPÉCIAL "RACHAT"

Louer hors taxe depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Frankfurt - Prix spécial deux, trois semaines; jusqu'à un an pour RENAULT, VW etc... Automobile neuve. Assurances internationales tous risques, kilométrage illimité — 3 semaines.

Volkswagen Polo \$469 - Renault 5 GTL \$538 - Renault 18 GTL \$661 - Citroën Visa \$549 - Samba \$540 - (Citroën 2 C.V. \$299 avec billet d'avion).

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

Depuis 30 ans au service des voyageurs, a inventé et innové pour vous le plan TT financé dit "Achat-Rachat" et le kilométrage illimité. Profitez-en au maximum.

tél. 281-1040

2050 rue Mansfield — Mezzanine B.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES

Tous billets d'avion-bateau-train-aurailpass pour l'Europe. Tours vers CUBA, le MEXIQUE, Les ANTILLES, CLUB MED etc... Pour Paris tarifs spéciaux groupes.

MONTRÉAL - PARIS - MONTRÉAL: Prix spécial

VOL VACANCES SPÉCIAL AIR FRANCE/air canada

Consultez-nous pour nos dates de départs.

Tarifs spéciaux air-auto

TOURING CLUB DE FRANCE

2050 Mansfield, Mezzanine B

Métro Peel — Tél.: 281-1040

PERMIS DU QUÉBEC

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9.200, Montréal Québec, H2Y 1B6.

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
DUBOIS, Louise 4690 est, Boul. Gouin MONTRÉAL-NORD	1 épicerie	4688 est, Boul. Gouin MONTRÉAL-NORD
BISCUITERIE RIVE SUD INC. 244, 3e avenue St-Georges LONGUEUIL	1 épicerie	1999 Roland Therrien LONGUEUIL
RESTAURANT LE MEILLEUR ENR. 5700 Moisson MONTRÉAL	1 restaurant	9475 Meilleur MONTRÉAL
RÔTISSERIE LAURIER INC. 174 Fieldcrest POINTE-CLAIRE	2 restaurants	381 Laurier ouest MONTRÉAL
LA SOCIÉTÉ VS LIMITÉE Le Vieux Port 4042 Vendome MONTRÉAL	1 restaurant/ 1 bar	Port de Montréal (au bas de la Place Jacques Cartier) MONTRÉAL
LA DUBELLOIRE 470 Pierre Boileau ÎLE BIZARD	1 restaurant	4287 St-Denis MONTRÉAL
101482 CANADA INC. Le Bifrique 5774 avenue Einstein MONTRÉAL	1 restaurant	6705 Côte de Liesse ST-LAURENT
RESTAURANT DIMENNA INC. 6323 est Jarry MONTRÉAL	Changement de capacité/ Autorisation danse et spectacles	6323 est, Jarry MONTRÉAL
VOL DE NUIT INC. 14 est, Prince-Arthur MONTRÉAL	1 bar	14 est, Prince-Arthur MONTRÉAL
A & R MARKETING & PROMOTION INC. L'Avenir St-Denis 3839 Botrel MONTRÉAL	1 bar/ Changement de capacité	3932-3936 St-Denis MONTRÉAL
CAPOBIANCO, Carmine 7061, St-Vallier MONTRÉAL	1 restaurant	3391, Bélair MONTRÉAL
115298 CANADA INC. Aux 2 D. Bar Salon 8789, Dubé LASALLE	1 bar avec danse et spectacles	1858, de l'Eglise MONTRÉAL
BOUCHERIE PLACE LINCOLN INC. 18, Place Charade DOLLARD-DES-ORMEAUX	1 épicerie	1610, Avenue Lincoln MONTRÉAL
FRANK FRUIT STORE ENRG. 5147, Rimbault ST-LÉONARD	1 épicerie	42, Chabanel MONTRÉAL
TONELLI, Evandro 1840, Delorme (Vimont), L'AVAIL	1 restaurant	2001, rue Université MONTRÉAL
FAR EAST RESTAURANT INC. 4740, Linton, app. 3 MONTRÉAL	1 restaurant	5171, Côte des Neiges MONTRÉAL
LA RÉGIE DE LA PLACE DES ARTS 1275, Chemin de la Forêt OUTREMONT	1 bar	1501, Jeanne Mance MONTRÉAL
C.A. CHOQUETTE LTÉE 536, Brousseau BELOIL	1 épicerie (Changement d'endroit d'exploitation permanent)	94, Cartier BELOIL
COMPAGNIE CRAWLEY & McBRACKAN Golf Régional de DORVAL Limitée 10 Ave Pheasant DOLLARD-DES-ORMEAUX	2 bars/ 1 restaurant	2000 Reverchon DORVAL
CHEKARA ENR. 15, 19e Avenue PINCOURT	1 épicerie	360 Est, Rue Mont-Royal MONTRÉAL
BRASSERIE CHEZ ZIGGY ENR. 10229 Merritt MONTRÉAL	1 Brasserie/ demande corrigée	9835-9845, St-Michel MONTRÉAL- NORD
C & J LAFORTUNE (1982) INC. Cabaret Exposee 6884 Marseille MONTRÉAL	1 bar avec spectacles	5121 Ave du Parc MONTRÉAL
CAFÉ BOJANGLES INC. 1254 Mackay MONTRÉAL	1 Bar avec danse et spectacles à des heures différentes	1254 Mackay MONTRÉAL
K-MART CANADA LTÉE Buffet Richmond 4820 Rachel PIERREFONDS	1 restaurant	751 ouest, Ste-Catherine MONTRÉAL
CLUB DE BASEBALL OLYMPIQUE DE VERDUN SR. INC. 684, 5e avenue VERDUN	1 bar dans Amphithéâtre	1 Rhéaume VERDUN
TAVERNE LE SOMBRERO 1971 INC. 3460 Peel, app. 1904 MONTRÉAL	Autorisation films	4303 Ste- Catherine est MONTRÉAL
LES ENTREPRISES BOCAREN INC. Taverne Darlington 940 Quimet ST-LAURENT	Autorisation danse et films	6705 Darlington MONTRÉAL
LES ENTREPRISES BOCAREN INC. Taverne Westlake 940 Quimet ST-LAURENT	Autorisation films	501 de la Congrégation MONTRÉAL

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

TOURISME

Le Yukon en tout confort

par
Denise Sarazin
de l'Office de tourisme
du Canada

dans l'année pour en réserver un; il est également possible de s'adresser à un agent de voyages.

Les deux compagnies louent des autocaravanes de 5,5 m à 7 m (de 18 pi à 23 pi), équipées et meublées, pour environ \$700 par semaine, ainsi que des fourgonnettes de 3/4 de tonne avec un espace aménagé de 2,4 m à 3,3 m (de 8 pi à 11 pi). Tous les véhicules sont munis d'une cuisinière, d'un réfrigérateur et d'une chaudière. Certains ont une salle de bain ou une toilette chimique. On peut y coucher de 3 à 6 personnes selon la grandeur. Les prix s'échelonnent de \$375 à \$500 par semaine, en fonction de la taille du véhicule. Les deux compagnies ajoutent au tarif de location un supplément calculé d'après le kilométrage parcouru.

Les tarifs donnés ici sont ceux de la saison estivale 1982. La durée minimale de la location est fixée à cinq jours chez Klondike Rentals and Leasing et à une semaine chez Whitehorse Motors.

Les deux compagnies livrent et reprennent leurs véhicules à l'hôtel ou à l'aéroport. Elles permettent également à leurs clients de laisser les véhicules dans plusieurs autres villes, moyennant un supplément.

Lorsque vous aurez loué votre autocaravane ou camionnette de camping, vous pourrez effectuer diverses courtes excursions à partir de Whitehorse.

La route du Klondike vers le nord est l'une des plus populaires. La magnifique voie de gravier bien entretenue vous mène jusqu'à Dawson, à une distance de 536 km (333 mi), où vous pourrez jouer au casino Diamond Tooth Gertie's, visiter la cabane du poète Robert Service, chercher de l'or à la batée, et monter sur le bateau à aubes SS Keno.

L'itinéraire Whitehorse-Skagway-Haines Junction-Whitehorse est également magnifique. La route du Klondike entre Carcross et Skagway n'est ouverte que l'été, mais les automobilistes qui l'empruntent sont récompensés par l'exceptionnelle beauté des paysages accidentés qui s'étalent de la frontière séparant le Yukon et la Colombie-Britannique au col Blanc et par la ville océanique de Skagway, en Alaska. La traversée de la frontière à Skagway n'est qu'une simple formalité, mais il faut se rappeler que le poste de douane est fermé la nuit.

Du traversier qui les conduit de Skagway à Haines, en Alaska, les touristes peuvent

contempler des panoramas tout aussi spectaculaires que variés: forêts côtières humides, vastes plaines de la toundra, montagnes et glaciers, et parfois même apercevoir un aigle à tête blanche.

De retour au Yukon, la route bien entretenue longe la limite sud-est du parc national Kluane. Il est possible de s'y adonner au camping, à la pêche, au canotage, à la randonnée pédestre, à l'escalade et à l'alpinisme, et d'y faire des excursions guidées d'interprétation de la nature.

A partir de Haines Junction, les touristes prennent la direction est jusqu'à Whitehorse.

Comme la majorité des routes sont couvertes de gravier, on vous demande de conduire avec les phares constamment allumés afin que les autres conducteurs puissent vous

voir venir malgré la poussière. Lorsque vous pénétrez dans un nuage de poussière, ralentissez un peu et demeurez à droite, particulièrement dans les virages.

Il est également bon d'emporter, pour plus de prudence, un bide d'essence, un produit pour laver le pare-brise, une courroie de ventilateur de rechange et une trousse pour réparer les pneus.

Votre voyage sera plus agréable si vous faites un plus long bout de route le dimanche car ce jour-là, les camions sont moins nombreux.

Que vous vous rendiez dans la capitale du Yukon par la route ou par avion pour ensuite louer une camionnette de camping, Whitehorse est le point de départ de nombreuses heures de voyages agréables.



Le lac Bennett, près de Carcross au Yukon. Un excellent point de départ au sud de Whitehorse.

CETTE ANNÉE EN GRÈCE

LA GRÈCE EN LIBERTÉ

LE CLUB EN GRÈCE

Grâce à une représentation athénienne d'une qualité exceptionnelle, CLUB VOYAGES est en mesure de vous faire vivre la GRÈCE des grecs, celle qui fera de votre voyage une expérience de vie plus qu'une expérience de tourisme. CLUB VOYAGES est spécialiste de la GRÈCE. Plus de 1000 voyageurs individuels ont profité de ses services en 1981 et ils sont revenus enchantés.

Si vous désirez effectuer un voyage en GRÈCE en 1982, vous aurez tout avantage à le réserver auprès de CLUB VOYAGES, que vous ayez l'intention de le faire de manière confortable, en voiture (avec ou sans chauffeur), en autocar et en croisière ou « sac à dos », chez l'habitant.

Coût de la vie
On peut dire de la GRÈCE qu'elle est un des pays de l'Europe occidentale où il est très économique de séjourner.

La valeur du dollar canadien a doublé depuis deux ans

Exemple:
— Un hôtel de 1ère classe vous coûtera \$60.
— Pour deux personnes incluant 2 repas pour deux personnes incluant 2 repas, par table vous coûtera de \$20 à \$25, par personne incluant 2 repas.
— Une soirée fabuleuse dans une taverne typiquement grecque pour moins de \$15.
— typiquement grecque pour moins de \$15.
— Une chambre pour deux chez l'habitant pour deux, avec vin.
— Une chambre pour deux chez l'habitant pour deux, avec vin.
— Une chambre pour deux chez l'habitant pour deux, avec vin.

La GRÈCE regorge d'hôtels d'excellente catégorie, si bien qu'un hôtel de catégorie C (touristique) équivaut à une catégorie 3 étoiles en France.

Grèce antique et Grèce moderne:

On imagine facilement la GRÈCE des monuments, des colonnes et des reliquats de toutes sortes, d'une civilisation qui a conquis le monde et qui continue, dans notre régime politique et dans notre langue, à imprégner notre quotidien.

Toutefois, la GRÈCE moderne, c'est aussi une douceur de vivre, un climat extraordinaire, des paysages qui font rêver, des îles aux petits villages côtiers, tous tellement pittoresques, les cafés, les tavernes où l'on retrouve la vie des pêcheurs et des habitants comme si aucun touriste n'y était jamais passé.

Forfaits accueil à Athènes

\$75. (p. pers. base double)

Supplément chambre simple: \$25.

Pour vous mettre bien à l'aise, nous avons conçu de vous accueillir à l'aéroport en voiture privée et de vous conduire jusqu'à votre hôtel que nous aurons au préalable retenu pour deux soirs.

Vous pourrez ainsi planifier, avec notre représentant Monsieur Pétrini, des vacances au gré de votre fantaisie, tout en étant parfaitement bien renseigné.

Le prix comprend:
1. L'accueil privé à l'aéroport et le transport jusqu'à votre hôtel.
2. Deux nuits d'hôtel, en chambre double, pour les deux premiers soirs de votre séjour. Chambre moderne, avec salle de bain privée, au centre d'Athènes.
3. Les deux petits déjeuners.
4. Toutes les taxes et services.
5. Les services du représentant permanent du CLUB VOYAGES qui vous aidera à planifier votre séjour en GRÈCE, réserver croisières, hôtels, visites guidées et voiture.

Les Croisières
Réservez votre croisière pour les îles grecques et la Turquie sur l'une des meilleures compagnies maritimes grecques, avec bateaux neufs et excellent service à bord, en prix grecs, auprès de notre représentant.

Forfait individuel en Grèce:

Nous avons extirpé tout ce qu'il y a de plus intéressant en GRÈCE et nous avons juxtaposé les éléments pour vous les offrir dans un tout qui se tient: ATHÈNES, LE PÉLOPONÈSE, MYKONOS, mini-croisière dans les îles, LA CRETE, ce coin de GRÈCE fabuleux par ses reliquats archéologiques et par son art de vivre.

	Prix régulier	Spécial du Club
Chambre simple	\$1 095.	\$995.
Chambre double	\$ 895.	\$795.
Chambre triple	\$ 835.	\$735.

Le prix comprend:

1. Accueil privé à l'aéroport et transfert à l'hôtel.
2. 12 nuits d'hôtel, en chambre double, catégorie 2ème supérieure (classe B), dont 5 à Athènes.
3. Tous les petits déjeuners.
4. Tour de ville d'Athènes, incluant l'Acropole (1/2 journée).
5. Excursion à Cap Sounion en autocar de luxe.
6. Un circuit de 3 jours/2 nuits en autocar de luxe, incluant les repas du soir, vers Delphes et les Météores, dans le Péloponèse.
7. Croisière d'une journée dans les îles fabuleuses de Egine, Poros et Hydra.
8. 3 nuits dans l'île de Mykonos, incluant le traversier.
9. Croisière en cabine de 1ère classe, 2 nuits à Héraklion, en Crète.

Programme:
Ce programme proposé de 14 jours est offert sur une base individuelle. Donc, votre programme d'activités s'effectue en toute liberté et à votre rythme sans escorte de CLUB VOYAGES (avec bons d'échange pour chaque élément du programme). Toutefois, vous êtes accueillis à l'aéroport et les services du représentant permanent du CLUB VOYAGES vous sont toujours offerts.

Rabais de \$200. par couple

KLM

Avion

Tous nos vols aller-retour de Montréal à Athènes s'effectuent en collaboration avec KLM.

Aller simple

Basse saison:
aller: 1er sept. au 31 mai \$491.50
retour: 1er oct. au 30 juin

Saison intermédiaire:
aller: 1er juin au 14 juin \$548.00
retour: 16 juillet au 31 août

Haute saison:
aller: 15 juin au 15 juillet \$604.50
retour: 15 août au 15 sept.

CLUB VOYAGES

Plus que jamais l'agence de voyages qui vous garantit le meilleur rapport qualité-prix! Détenteur d'un permis du Québec

Les agences Club Voyages constituent le plus important regroupement d'agences de voyages à caractère coopératif au Québec.

MONTREAL ET RÉGION

CLUB VOYAGES CÔTE-DES-ROCHES
5450, Côte des Roches, bur. 325
(514) 341-4420

CLUB VOYAGES CRESCENT
1425, rue Crémont
(514) 849-7521

CLUB VOYAGES FLEUR DE LYS
576, rue St-Catherine, suite 101
(514) 388-7107

CLUB VOYAGES LA JEUNESSE
9257, rue Lapointe
(514) 381-5365

CLUB VOYAGES METHO BERNI
1700, rue Berni, bur. 48
(514) 288-8668

CLUB VOYAGES OUTRIMONT
1027, avenue St-Laurier
(514) 274-4464

CLUB VOYAGES ROSEMONT
2329, rue St-Basile
(514) 378-5910

CLUB VOYAGES SQUARE VICTORIA
715, Square Victoria, bur. 825
(514) 845-9187

CLUB VOYAGES LAVAL
1717, boul. St-Martin, Laval, bur. 234
(514) 687-5900

CLUB VOYAGES PTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Poutine
12875, rue St-Charles
(514) 542-3440

CLUB JEUNESSE RIVE SUD
214, rue Victoria, Greenfield Park
(514) 485-1100

CLUB VOYAGES FLEUR DE LYS
1400, rue St-Eustache, St-Eustache
(514) 472-7112

ST-JEAN SUR RICHELIEU
CLUB VOYAGES CURE
531, boul. Séminaire, St-Jean sur Richelieu
(514) 348-9291

ST-HYACINTHE
CLUB VOYAGES BOISLAND
2095, rue Girouard, St-Hyacinthe
(514) 774-8436

ST-BRUNO
CLUB VOYAGES BRUNDTOURS
1323, rue Monseigneur St-Bruno
(514) 481-0110

MULL
CLUB VOYAGES MULL
180, rue Montcalm
(514) 776-0607

JOLIETTE
CLUB VOYAGES ALBATROS
37, rue Place Bourget, Joliette
(514) 750-5551

TROIS-RIVIÈRES
CLUB VOYAGES J.-O. CHAROT
1373, rue St-Joseph, Trois-Rivières
(819) 374-1050

SHAWINIGAN
CLUB VOYAGES DUCHER
Galerie Raynald, Shawinigan
(819) 539-0543

DRUMMONDVILLE
CLUB VOYAGES INTERMONDE
915, boul. St-Joseph, suite 102
(819) 472-3327

VAL D'OR
CLUB VOYAGES LAYOIE
1017, St-Alexandre, Val d'Or
(819) 825-8480

À LA GRANDEUR DU QUÉBEC

MAGOG
CLUB VOYAGES FLEUR DE LYS
506, rue Des Pins, Magog
(819) 843-2894

PLESSISVILLE
CLUB VOYAGES HÉRISOL
Galerie de l'Église, Plessisville
(819) 374-1050

RIVIÈRE-DU-LOUP
CLUB VOYAGES ÉMERILLON
193, rue Lafontaine, Rivière du Loup
(819) 862-0555

RIMOUSKI
CLUB VOYAGES RIMOUSKI
Carrefour Rimouski
(819) 722-8722

QUÉBEC
CLUB VOYAGES CARAVEL
1035, av. Cartier, Québec
(418) 641-1454

ST-É
CLUB JEUNESSE STE-FOY
7800, boul. Laurier
(418) 853-1024

CHARLESBOURG
CLUB VOYAGES QUÉ-BOURG
9456, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg
(418) 829-3061

STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ
CLUB VOYAGES LOUSSBOURG
9500, boul. Ste-Anne, Ste-Anne de Beaupré
(418) 827-3795

CHICOUTIMI
CLUB VOYAGES TOURNESOL
480, rue St-Joseph, Chicoutimi
(418) 549-0880

JONQUIÈRE
CLUB VOYAGES TOURNESOL
Place Centre ville
(418) 542-8148

MONT-LAURIER
CLUB VOYAGES DES LAURENTIDES
713, boul. St-Joseph, Mont-Laurier
(819) 823-7511

ROBERVAL
CLUB VOYAGES DU LAC
713, boul. St-Joseph, Roberval
(819) 775-0162

Un musée en or

Comme beaucoup de gens, vous pensez peut-être qu'une collection de pièces de monnaie n'a rien de bien passionnant. C'est que vous n'avez pas visité le Musée de la monnaie de la Banque du Canada.

Avec une pointe de sens artistique et de l'intérêt pour les idées nouvelles en matière d'étalage, ce musée d'Ottawa a transformé l'observation des pièces de monnaie en une expérience fascinante.

Environ 100 000 pièces retraçant l'histoire de la monnaie sont exposées à l'édifice de la Banque du Canada, au 245 de la rue Sparks.

Le Musée de la monnaie a ouvert ses portes à la fin de 1980, après neuf ans de préparatifs. Dans ses six galeries, on peut admirer des exemplaires de presque tous les jetons, pièces et billets ayant eu cours au Canada. On y voit aussi une collection de devises étrangères anciennes et contemporaines.

Au dire du conservateur, M. Hillel Kaslove, le musée a pour vocation d'instruire le public sur les origines et l'évolution de la monnaie dans une ambiance agréable.

Des vitrines basses et bien éclairées sont disposées dans des salles accueillantes, garnies de moquette moelleuse. Dans chaque vitrine, pièces et inscriptions sont présentées avec soin. Dans l'une des galeries, des mains de plâtre illustrent le troc de biens d'échange tels le blé, l'argent et le bétail.

Un balancier à frapper les monnaies, un arbre à monnaie d'Orient et une table de gravure sont exposés, ainsi que la plus vieille pièce d'Occident. Cette pièce de monnaie historique, faite d'un alliage d'or et d'argent, vient de Lydie (Turquie occidentale) et date de 2700 ans.

On peut également admirer une série de pièces trouvées à bord du vaisseau français Le Chameau, qui sombra en 1725 alors qu'il transportait des fonds vers la Nouvelle-France, et dont l'épave a été découverte en 1965.

Les deux premières galeries sont consacrées aux origines des pièces et du papier-monnaie, depuis l'Antiquité

chinoise jusqu'à l'Empire romain. Les quatre autres illustrent l'évolution des devises canadiennes, de l'époque précédant la colonisation à nos jours.

On y voit notamment des cartes à jouer signées, première forme de papier-monnaie ayant eu cours au Canada.

L'exposition comprend également des billets de valeurs insuitées. Avez-vous déjà essayé de payer avec un billet de quatre ou de sept dollars? Vous en a-t-on jamais remis un de \$1.25? Un autre billet, valant \$50 000, est aussi exposé au musée.

Selon M. Kaslove, le Musée de la monnaie est le seul du monde occidental consacré exclusivement à la numismatique. Il s'enorgueillit en outre de posséder la plus importante collection de pièces de monnaie de tout le pays.

La conception de l'étalage, ajoute le conservateur, est unique au monde. Les concepteurs, Alan Todd et Blair Ferguson, ont visité plus de 60 musées d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest pour recueillir des idées nouvelles.

Le Musée de la monnaie est ouvert de 10 h 30 à 17 h du mardi au samedi, et de 13 h à 17 h le dimanche. L'entrée est gratuite.

Si vous désirez en apprendre davantage sur le sujet, visitez l'Hôtel de la Monnaie, situé promenade Sussex à proximité du musée, lui aussi ouvert au grand public.

Sous les yeux des visiteurs, les feuilles de métal vierges sont nettoyées, adoucies et préparées pour la frappe. Les 24 presses du gouvernement produisent chaque jour plus d'un million de pièces.

Pour de plus amples renseignements sur le tourisme au Canada, priez de s'adresser à l'Office de tourisme du Canada, Ottawa K1A 0H6, Canada.



au jour le jour

■ Papetiers: avril décevant

La production canadienne de pâtes et papiers a fortement chuté en avril à cause d'une consommation moindre aux États-Unis et de la concurrence des nouvelles usines américaines. La production et l'expédition ont baissé de 10,1% par rapport à avril 1981, ce qui a entraîné un taux de production de seulement 84%, au lieu de 98% l'an dernier. Pour les quatre premiers mois de l'année, la production n'a baissé que de 1,2%, soit 2,9 millions de tonnes.

■ T.-D.: profits maintenus

La Banque Toronto-Dominion a maintenu son niveau de profits au cours du second trimestre: le bénéfice net est de \$65,2 millions soit \$1,58 par action, contre \$60 millions ou \$1,55 par action en 1981. Le profit a augmenté de 9% pour le premier semestre. La banque signale qu'elle a accru ses réserves pour mauvaises créances. Les marges bénéficiaires sur ses opérations au Canada ont fortement baissé tandis que ses revenus internationaux progressaient.

■ Le commerce marche mal

En mars 1982, les ventes au détail n'ont progressé que de 4,8% au Canada alors que l'inflation était de 11,6%. Cela reflète la récession économique puisqu'en mars 1981 les ventes au détail avaient progressé de 15,8%. Au premier trimestre, les ventes ont augmenté de seulement 2,7%, pour totaliser \$20,6 milliards. Plusieurs secteurs ont vu leurs ventes diminuer: autos, grands magasins, meubles, radio-télévision, etc. Le Québec a une performance moins bonne encore: une augmentation de 3,6% en mars et de 0,7% pour le trimestre.

■ Mme Bégin vend des pipelines

Quand 14.000 tonnes de pipe-line quittent la compagnie Canon à Ville d'Anjou pour le Moyen-Orient, c'est une bonne nouvelle. Aussi nous est-elle annoncée par (rien de moins que) Mme Monique Bégin, ministre de la Santé du Canada et député de Saint-Léonard-Anjou. Des ventes de \$11 millions ont-elles vraiment besoin du parrainage d'un ministre?

■ Un PDG vaut de l'or

Un PDG de banque vaut bien un quart de million. Telle est l'opinion d'un spécialiste M. Michael Jensen, de la firme Financial Consultant. La rémunération moyenne des PDG des cinq grandes banques était de \$246,875 en 1980 contre \$303,462 dans les autres grandes compagnies. La plus généreuse, la Banque de Montréal paie \$360,083 quand Seagram paie \$531,229. M. Jensen a aussi déclaré devant le comité des Finances des Communes que les banques ne font pas de profits excessifs.

■ En raccourci

Hitec Canada Systems, d'Ottawa a obtenu un contrat de \$1 million du Réseau téléphonique transcanadien pour développer un logiciel pour Dataroute... **American Motors Canada** rappellera 600 employés à son usine de Brampton le 19 juillet pour fabriquer des Concord et des Eagle... Le **Bureau de commerce de Montréal** est le second en importance en Amérique du Nord avec 2.800 compagnies-membres et 8.000 délégués... Le **Conference Board** a invité sept conférenciers à venir pour quand la reprise... le 22 juin à Montréal... Le **secteur manufacturier** pour devenir une compagnie d'investissement et acquérir une compagnie pétrolière importante d'ici la fin 82... Les **États-Unis** attaquent durement les politiques européennes de subventions aux produits d'exportation et menacent de leur rendre la pareille sur le marché des matières premières et denrées... **Nordair** fait aussi du charme aux hommes d'affaires avec **Air Plus**... **Huys** et **Valley** ont acquis conjointement une installation de radoubage à Saint-Jean (Terre-Neuve)... Les services d'incendie de Ville Saint-Laurent et cinq villes voisines se sont équipées du premier camion de bouteilles à air frais au Canada.

Marie-Agnès Thellier

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

DIRECTEURS D'AGENCE

Une des grandes compagnies d'assurance-vie, afin de continuer son programme d'expansion au Québec, embauchera deux directeurs et trois adjoints. Tout assureur-vie croyant avoir des aptitudes de direction est prié d'adresser son curriculum vitae au:

DOSSIER 1074
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

Toute réponse reçue aura un accusé-réception et des rendez-vous seront fixés. Notre personnel est au courant de cette annonce.

Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario Directeur des services de la bibliothèque

Des candidats sont invités à postuler pour le poste de Directeur des services de la bibliothèque pour l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, un hôpital moderne universitaire de 301 lits.

Le titulaire de ce poste est responsable de la distribution de l'information sur la santé et des services de la bibliothèque à tout le personnel hospitalier et aux étudiants en rapport avec leurs programmes de soins aux patients, l'enseignement et la recherche.

Les candidats doivent posséder une maîtrise ou un baccalauréat en bibliothéconomie (M.L.S. ou B.L.S.) d'une faculté de bibliothéconomie et sciences de l'information reconnue et plusieurs années d'expérience administrative dans une bibliothèque touchant aux sciences de la santé. Un certificat (M.L.A.) et de l'expérience dans la recherche programmée seraient préférables de même qu'une certaine familiarité avec la médecine pédiatrique seront des atouts définitifs. La préférence sera accordée aux candidats qualifiés possédant de l'habileté à communiquer adéquatement dans les deux langues officielles.

L'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario offre un excellent programme de bénéfices marginaux. Faire parvenir curriculum vitae par écrit au:

Directeur du personnel
Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario
401 Chemin Smyth
Ottawa, Ontario K1H 8L8



La Banque Nationale réduit ses pertes à \$8 millions et coupe son dividende

par Michel Nadeau

Les activités de la Banque Nationale au cours des trois derniers mois ont laissé des pertes de \$8 millions soit \$20 millions de moins que le déficit spectaculaire de \$28 millions, affiché au premier trimestre.

Hier, en annonçant ces résultats, le président du conseil de la banque de la Place d'Armes, M. Michel Bélanger, a déclaré que les six prochains mois seraient rentables pour la Banque Nationale. Au total cependant, 1981 pourrait être déficitaire.

Après avoir versé un peu plus de \$7 millions en dividendes aux actionnaires, le conseil d'administration a décidé de suspendre le dividende qui avait été ramené de 30 cents à 15 cents l'an dernier.

C'est avec un soupir de soulagement que les milieux financiers ont pris connaissance des résultats de la Banque Nationale. Hier, vers 10 heures, la direction de l'entreprise a demandé l'arrêt des transactions à la Bourse. Rue St-Jacques, la présence des véhicules de la presse télévisée apportait un certain élément dramatique à la publication des états financiers. Les actions ont légèrement augmenté à la Bourse à \$4,35.

Mais c'est, avec un large sourire, que le président, M. Michel Bélanger, a rendu public le communiqué montrant le redressement partiel de la situation.

La marge bénéficiaire, c'est-à-dire la différence entre les revenus d'intérêts et les frais d'intérêts, a grimpé de \$84 millions à \$106 millions entre les deux derniers trimestres. Donc, le problème d'appariement des dépôts et des prêts semble résorbé.

Les provisions pour pertes sur prêts se sont maintenues autour de \$24 millions. La Banque Nationale avait déjà anticipé, il y a plusieurs trimestres, des provisions importantes à ce chapitre.

Les frais d'exploitation grimperont de \$4 millions à \$12 millions en raison du versement d'allocations de départ

aux cadres de l'institution francophone.

On note que du côté de l'actif, des activités internationales ont permis au bilan de passer le cap des \$20 milliards, une croissance de 17,3%.

Au chapitre du personnel, le nombre total d'employés a diminué de 918 en trois mois pour s'établir à 13.150.

M. Bélanger a dit qu'avril fut un bon mois notamment en raison de la réception des frais d'intérêt dus par la Pologne.

Pourquoi avoir tant attendu pour couper le dividende? Au cours des deux derniers exercices, la Banque a puisé dans ses réserves pour rémunérer ses actionnaires.

M. Bélanger explique que

les administrateurs prévoyaient une reprise au second semestre ce qui aurait fait croire le volume des prêts et la rentabilité de l'institution. Ne sentant venir aucun changement à l'horizon, il fut décidé d'éliminer cette sortie coûteuse de fonds. Si ce geste pourrait déplaire à certains actionnaires, il contribuera à renforcer le capital de la banque qui dépasse maintenant \$520 millions.

Le président en a profité pour indiquer que l'intégration de l'informatique — un véritable cauchemar depuis deux ans — sera complétée à la fin du mois prochain. C'est à cette époque que se fera l'inauguration du National Bank Tower au coeur de Toronto.

AVIS DE NOMINATION CELANESE CANADA INC.



Ernest H. Drew

Le Conseil d'administration de Celanese Canada Inc. annonce la nomination de Monsieur Ernest H. Drew au poste de président et chef de la direction.

Monsieur Drew s'est joint à Celanese Chemical aux États-Unis en 1966 et a détenu depuis plusieurs postes à la haute direction dans les domaines la recherche et du marketing des produits chimiques et des produits spéciaux; son plus récent poste a été directeur de la planification des stratégies de Celanese Corporation à New York.

M. Drew détient un baccalauréat en sciences de l'université de Georgie et un doctorat en chimie organique de l'université de l'Illinois.

Celanese Canada est une entreprise diversifiée de fibres, de tissus larges, de produits chimiques et industriels et emploie plus de 3.500 employés dans six usines et sept bureaux de vente au Canada.

Les profits records sur la vente de bière tire le groupe Molson de la stagnation

par Michel Nadeau

Des profits sans précédent provenant de la vente de la bière ont de nouveau sauvé les Compagnies Molson d'une déconfiture financière au cours de 1981. Les résultats du dernier exercice montrent que la compagnie torontoise a augmenté de 32% ses bénéfices au cours du dernier exercice financier. Alors que le volume des ventes de bière n'augmentait que de 6%, les recettes brutes faisaient un bond de 22%.

Les ventes de bières représentent environ 50% du chiffre d'affaires de Molson mais le secteur des brasseries fournit plus de 80% des profits nets. Cette forte rentabilité de la bière est d'autant plus surprenante que Molson aurait légèrement réduit sa part du marché au profit de Labatt.

L'an dernier, le chiffre d'affaires a augmenté de \$175 millions. Or, sur ce dernier mon-

tant, les ventes de bière représentent une hausse de \$164 millions ce qui signifie que toutes les autres activités du groupe Molson n'ont haussé leurs ventes que de \$11 millions sur un chiffre d'affaires de \$886 millions pour tout ce qui n'appartient pas à la division brassicole.

Les autres activités demeurent stagnantes ou en très faible croissance. Diversify Corp., un fabricant américain de produits chimiques pour l'entretien des immeubles, n'a accru ses ventes que de 1%; ses gains nets sont cependant inférieurs à ceux de 1980.

Le Castor Bricoleur progresse de 10% en raison de l'augmentation des ventes des magasins donnés en franchise (les magasins de la compagnie montrent une baisse des ventes). Cette filiale se maintient à peine au-dessus du seuil de rentabilité. Pas moins de 28 magasins furent fermés l'an dernier.

Les résultats ne sont guère plus encourageants du côté de Wilson Spécialiste du bureau Ltée dont les ventes ne progressent que de 4%. On signale «un léger bénéfice». Enfin, Seaway-Midwest une firme d'entreposage de l'Ouest, n'a pas réussi à augmenter ses profits en dépit d'une hausse de revenus de 17%.

L'effort de diversification des activités de la compagnie fondée par la famille Molson tarde à donner des résultats; c'est ce qui explique la prudence des investisseurs devant les actions de la compagnie. Les titres ne bronchent pratiquement pas à la Bourse, se maintenant autour de \$25.

L'ensemble des ventes avancent donc de 10,8% pour s'établir à \$1,8 milliard dont \$913 millions proviennent du secteur des brasseries.

Le bénéfice net s'établit à \$52,8 millions ou \$3,75 par action contre \$39,9 millions ou

\$2,84 l'année précédente.

Dans son message aux actionnaires, le président-directeur-général, M. James T. Black, écrit: «Nous avons réalisé ce chiffre d'affaires et ce bénéfice records malgré une situation économique défavorable tant au Canada que dans les autres grands pays où nous faisons affaire.»

M. Black explique la hausse des profits par l'accroissement du bénéfice des brasseries et l'allègement de la charge fiscale (un taux d'imposition moindre).

Les profits de \$52,8 millions sont légèrement supérieurs aux gains de \$50,9 millions réalisés en 1979. La baisse de l'an dernier à \$39,9 millions provient des grèves en Colombie-Britannique et en Alberta.

Dans le rapport aux actionnaires, on signale que le volume des ventes au Canada a augmenté de 5,2% pour atteindre 7,5 millions d'hectolitres alors que les expéditions aux États-Unis montent de 8,2% pour atteindre 1,2 million d'hectolitres.

KLM. UN EXCELLENT DÉPART POUR VOS AFFAIRES AU MOYEN-ORIENT.

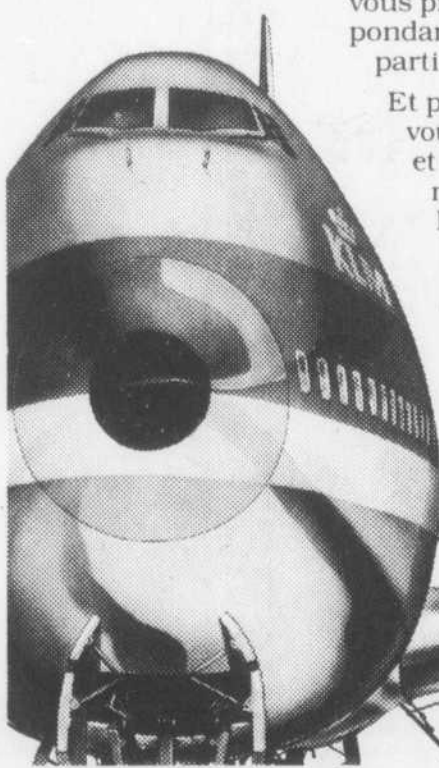
Si vos affaires vous appellent au Moyen-Orient, que ce soit au Caire, à Abû Dhabi, Dhahran ou Dubay, vous pouvez faire appel à KLM pour vous y mener dans la plupart des cas plus rapidement que toute autre ligne aérienne.

L'aéroport international de Schiphol/Amsterdam, port d'attache de KLM, constitue un véritable chef-d'oeuvre d'organisation moderne qui a été élu le meilleur aéroport au monde par les lecteurs du Business Traveller Magazine. Il permet à KLM de vous proposer les meilleures correspondances vers l'Europe et les autres parties du monde.

Et puis, la Classe Affaires KLM vous réserve des places de choix et des services spéciaux à bord, marqués par la chaleur de l'hospitalité hollandaise. Sans parler de la Classe Royale qui, elle, vous offre beaucoup plus qu'une première classe ordinaire!



La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance.



Voyageur s'associe avec six autres transporteurs

par Marie-Agnès Thellier

La compagnie Voyageur vient de conclure un accord avec six transporteurs régionaux pour créer un «réseau Voyageur affilié» couvrant la presque totalité du réseau routier interurbain au Québec.

Le regroupement a été annoncé hier à Québec. Outre Voyageur, le réseau comprend les compagnies Autobus Drummondville Ltée, qui dessert la Mauricie et les Cantons de l'Est; les Autocars Fournier, de Sainte-Foy, qui assure la liaison Québec-Lac Saint-Jean; Autobus Gilbert, de Thetford-Mines, qui effectue le parcours Thetford-Mines-Québec; ainsi que trois compagnies du Saguenay-Lac-Saint-Jean: Autocars Jasmin de Jonquière, Autobus Latour de Chicoutimi et TEST Saguenay Ltée, qui dessert la Côte-Nord.

Dès aujourd'hui, le réseau affilié à Voyageur représente quatre millions de voyageurs par an, 262 autobus interurbains, près de 500 chauffeurs et un réseau d'environ 5.000 milles. La compagnie principale, Voyageur, représente à elle seule 3,4 millions de passagers par an à l'exclusion des chartes-parties et des tours organisés, 201 autobus interurbains, un réseau routier de 3.652 milles et 385 chauffeurs sur un total de 900 employés.

Selon M. Jacques Fournier, président des Autocars Fournier et porte-parole du groupe, il ne s'agit pas d'une fusion puisque les entreprises-membres conservent leur pleine autonomie au niveau de

la gestion et des opérations. Un conseil d'administration réunit les sept représentants des compagnies affiliées.

Pour les clients, il semble y avoir plusieurs avantages intéressants: les horaires seront coordonnés pour améliorer les correspondances; à l'intérieur du réseau, les chauffeurs se relaieront sans que les passagers changent d'autobus; les six transporteurs régionaux offriront maintenant les tarifs réduits spéciaux; l'achat des billets sera simplifié avec un billet inter-ligne.

Pour les compagnies, les avantages financiers semblent importants: des programmes conjoints d'achat d'essence, de lubrifiants et de pièces de rechange; un nombre accru de passagers; des campagnes publicitaires unifiées; un seul réseau d'informations; des garages mieux localisés; une meilleure formation du personnel; un accroissement des affaires dans le secteur du charter (charte-partie) et enfin des services que jusqu'ici seul Voyageur pouvait se payer.

M. Fournier n'a pas fermé la porte à l'adhésion d'autres transporteurs interurbains mais ils devront répondre aux normes exigées, notamment au chapitre de la sécurité.

Mis de côté par cette entente, les Autobus Deshaies et Concorde, de Laval, craignent que ce réseau n'augmente le monopole de Voyageur et se demande si la population y gagne, en fin de compte, à laisser se développer un tel monopole.

«De plus, cela ne règlera pas le vrai problème qui se pose aux clients de Voyageur: le

manque d'autobus le vendredi et le dimanche et pendant les congés d'été. Lorsque des voyageurs sont laissés sur le quai ou lorsqu'on ne trouve pas d'autobus à louer en fin de semaine pour une charte-partie, cela n'assure pas la promotion du transport en commun», estime M. Marcel Chartrand, directeur général de Deshaies-Concorde.

«David» contre Goliath, la compagnie Deshaies emploie 150 chauffeurs réguliers, conduisant 68 véhicules-coach et 80 autobus-scolaires. Comme plusieurs transporteurs régionaux, la plus grande partie de son chiffre d'affaires (d'environ \$7 millions) provient des chartes-parties.

Aussi s'inquiète-t-elle des conséquences du regroupement, notamment dans ce secteur. Si une entreprise-membre du Réseau Voyageur affilié reçoit une demande de charte-partie qu'elle ne peut honorer, à cause des restrictions de permis ou de l'indisponibilité de ses autobus, elle référera la demande à une autre compagnie du Réseau. Cependant, selon un porte-parole de la Commission de transports du Québec, l'ordonnance 17 s'applique toujours pour les compagnies-membres.

Les conditions financières de cette adhésion au regroupement Voyageur n'ont pas été révélées hier.

Faible croissance pour Steinberg's

Le bénéfice net de Steinberg a progressé au troisième trimestre de son année financière 1981-82 mais les activités de distribution alimentaire ont été peu rentables, notamment en Ontario.

Sur un chiffre d'affaires de \$740,6 millions, en hausse de 9,3%, le bénéfice net consolidé est de \$7,2 millions, ce qui représente une augmentation de 4,8% par rapport à 1981.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice, Steinberg a vu son chiffre d'affaires consolidé progresser de 22,2%, soit \$2,2 milliards, mais le bénéfice net a diminué de 4,8% pour totaliser \$22,5 millions. Le bénéfice net ne représente plus que 1% du chiffre d'affaires au lieu de 1,29% en 1981.

Le bénéfice net représente 87 cents pour le trimestre (contre 81 cents l'an dernier) et 0,98% du chiffre d'affaires.

Là-dessus, le bénéfice net de sa nouvelle filiale Smitty's compte pour 26 cents par action pour le trimestre.

M.-A. T.

●●●●●
HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
VOUS PROPOSE SON
DÉJEUNER D'AFFAIRES
À PARTIR DE **6,95\$**
DEMANDEZ LE SCEAU DE L'AMITIÉ
●●●●●
IL EST HÉLÈNE
RÉS. 866-5226
BANQUETS: 866-5290
STATIONNEMENT GRATUIT
●●●●●

Grande vente d'été! Peugeot 1981

Rabais exceptionnel? Comparez !



	Prix de détail suggéré	Prix Biarritz
Peugeot 505GR, 4 vitesses, peinture métallisée	14,150\$	12,150\$
Peugeot 505 Diesel, 4 vitesses, peinture métallisée	15,900\$	12,950\$
Peugeot 505 Diesel, automatique	16,650\$	13,170\$
Peugeot 505SR, 5 vitesses, air climatisé	16,950\$	15,205\$
Peugeot 505 Turbo Diesel, 5 vitesses	19,995\$	16,100\$
Peugeot 504SW, automatique	14,650\$	13,830\$

Maintenant disponible... La nouvelle Berline 505 1982 sportive avec moteur à injection électronique

Automobiles Biarritz Ltée

Faites un essai sur route dès aujourd'hui!
10,825 Racette, Montréal-Nord
(514) 323-1900

PEUGEOT

La Banque National Westminster du Canada
a le plaisir de convier
Votre distinguée compagnie

à un échange amical
sur les Services Financiers.

Les questions financières se rapportant à l'énergie,
et à des projets d'investissement ainsi que les opérations
de trésorerie pourraient faire partie de l'entretien.

Le jour et l'heure de notre rencontre seront de votre choix.

R.S.V.P.

Nos nouveaux bureaux sont situés au 5, Place Ville-Marie, Tour IBM, bureau 1747, Montréal H3B 2G2

Banque National Westminster du Canada

MONTREAL
Ray Savage, vice-président
Bureau 1747, Tour IBM,
5, Place Ville-Marie.
(514) 878-9211

TORONTO (SIÈGE SOCIAL):
David Noble, vice-président principal
Suite 2060, South Tower,
P.O. Box 10,
Royal Bank Plaza.
(416) 865-0170

CALGARY:
Colin Comery, vice-président
Suite 926, The Dome Tower,
333-7th Avenue SW,
Toronto Dominion Square.
(403) 265-7414

VANCOUVER:
Andy Gauntley, vice-président
Suite 1206,
750 West Pender Street.
(604) 669-4241

LA BANQUE NATIONAL WESTMINSTER DU CANADA EST UNE FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU NATIONAL WESTMINSTER BANK GROUP D'ANGLETERRE
DONT L'ACTIF MONDIAL DÉPASSE 98 MILLIARDS DE DOLLARS CANADIENS.

La réplique de l'ICEA: en lieu de débat, l'ironie

par
Guy Bourgeault

M. Bourgeault est président de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

UNE étude sur la couverture de presse du conflit de travail à la CTCUM entre le 13 et le 21 janvier a été rendue publique, le 7 mai dernier, par l'ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes). Cette publication aura valu à l'ICEA, dans les jours qui ont suivi, trois mentions en page éditoriale du DEVOIR, après la publication d'un article présentant de façon sommaire quelques-unes des conclusions de l'étude. J'ai cru utile d'apporter aux lecteurs du journal LE DEVOIR, dans les quelques paragraphes qui suivent, un complément d'information éventuellement utile s'ils désirent se faire eux-mêmes une opinion. LE DEVOIR du temps de mes études et même bien après, je me plais à le rappeler, avait d'ailleurs un souci d'équilibre dans l'information et dans la prise de position éditoriale.

À l'encontre de ce qu'on pu donner à entendre certains commentateurs, l'étude de l'ICEA réalisée par Louise Toupin ne

porte pas sur la nature du conflit non plus que sur la légitimité ou l'opportunité de la grève à la CTCUM au cœur de l'hiver, mais bien sur la couverture de presse du conflit durant sa «période chaude», c'est-à-dire durant la période de l'interruption du service des transports en commun à Montréal. Il ressort de l'analyse de cette couverture de presse que, si les médias ont donné large écho au mécontentement des Montréalais — mécontentement dont il n'est dit nulle part qu'il était injustifié —, ces mêmes Montréalais n'ont guère été informés, malgré le nombre important de journalistes affectés à la couverture du conflit.

L'étude, en dépit de ce qu'on pu affirmer les mêmes commentateurs, ne prononce aucune condamnation à l'endroit des journalistes. Elle met simplement en lumière, chiffres à l'appui, les lacunes d'une information partielle sur le conflit à la CTCUM durant la période de l'interruption du service des transports en commun. Elle demande ensuite aux journalistes de poursuivre le débat déjà ouvert par eux sur le rôle des médias.

Avant ainsi établi ce sur quoi ne portait pas l'étude, je voudrais présenter sommairement ses résultats plus importants ou significatifs, ou ses conclusions majeures. Ces conclusions tiennent en quelques propositions:

1) L'analyse des événements a été escamotée au profit de leur dramatisation.

Ainsi, les journaux télévisés et les articles écrits entre le 13 et le 21 janvier 1982 se sont contentés de répéter qu'un arrêt du transport en commun à Montréal, en hiver, c'est «intolérable», «inacceptable», «inhumain», sans creuser davantage. On a par ailleurs traité le conflit comme un fait divers ou un match de boxe: «Chacun fournit ses armes en vue du prochain round qui pourrait être le dernier...», on a parlé d'«affrontement», de «lutte à finir entre les syndicats et le gouvernement», de «compte à rebours» commencé, etc.

2) L'équilibre de l'information n'a pas été respecté. Les médias, dans la période allant du 13 au 21 janvier 1982, ont nettement (2/3) favorisé l'information gouvernementale et patronale par rapport au point de vue syndical ou à tout autre point de vue «discordant» — celui, par exemple, de Claude Ryan et des autres membres de l'opposition à l'Assemblée nationale. De plus, outre le fait que quatre articles d'information générale seulement (sur un total de 200) aient porté principalement sur les demandes syndicales, ces articles ont présenté ces demandes selon l'analyse qu'en faisait la partie patronale.

3) Plusieurs faits ont été présentés soit avec des exagérations de diverses formes, soit sans aucune mise en perspective, tandis que d'autres faits importants étaient passés sous silence. Signalement, à titre d'exemple seulement, qu'on a demandé à

une personne âgée comment elle parvenait à se ravitailler (sic), comme s'il s'agissait d'une fermeture des épiceries et des dépanneurs. On a signalé que «le cabinet Lévesque veut avant tout redonner coûte que coûte aux Montréalais un service aussi essentiel en plein hiver...» sans analyser, par exemple, les rapports entre la prise de position du gouvernement dans cette affaire et la future politique salariale du même gouvernement, alors encore mal définie, dans les secteurs publics et para-publics.

Ces constats n'ont pas été contestés. Ce qu'on a mis en cause dans les éditoriaux du DEVOIR, c'est la pertinence même des questions posées.

L'inflation verbale, pas plus que l'ironie, ne peuvent remplacer l'analyse des données.

Un Jean Francoeur, par exemple, fait dire à l'étude que les journaux en auraient trop fait, alors qu'elle constate que l'on a déployé «l'artillerie lourde» sans par ailleurs fouiller davantage les faits; une Lise Bissonnette remet en cause la pertinence même de notre questionnement sur les médias en passant sous silence les données fondamentales et les constats rappelés plus haut.

Depuis sa création en 1956 jusqu'à aujourd'hui, l'ICEA a constitué un carrefour et maintenu des fronts interrelés de vigilance et d'intervention en matière

d'éducation des adultes, de communication et de culture — toujours sous le même signe de la démocratisation des moyens de prise en charge de leur vie par les citoyens, individus et groupes. Dans ce cadre, l'ICEA a procédé au cours des quatre dernières années, souvent en collaboration avec des universitaires, à diverses études et recherches sur le rôle des médias. La récente étude sur la couverture de presse du conflit à la CTCUM s'inscrit dans cette série, que d'autres études viendront bientôt enrichir. Or la constance des résultats est à la fois remarquable et troublante. Ainsi, une recherche sur les informations télévisées menée en 1979 révélait que:

1) il y a un accès réservé au téléjournal et aux activités télévisées: tout le monde n'est pas admis d'emblée dans le «club des actualités»;

2) et accès limité, voire réservé, entraîne un déséquilibre de l'information. Illustration: si un ministre d'Ottawa ou de Québec a un jour le bonheur — ou le malheur — de sortir de ses tiroirs un ancien programme pour l'annoncer dans une nouvelle déclaration, on pourra entendre cette déclaration des dizaines de fois sur les ondes et il sera même possible de la reprendre plus tard encore sans pour autant qu'aucune réalisation n'y ait jamais donné suite. Pendant ce temps, des groupes populaires, des citoyens re-

groupés dans des coopératives d'habitation par exemple ou des groupes de personnes qui travaillent au niveau du réaménagement urbain peuvent faire, sans fracassante déclaration, d'importantes réalisations, qui n'auront, elles, aucun écho à la télévision;

3) les médias présentent une image de ce qui se passe dans la société, notamment dans les syndicats et dans les groupes populaires, de sorte que les actualités télévisées sont véritablement un monde recréé au service du pouvoir. Comme dans ces westerns où les blancs l'emportent finalement sur les noirs, les bons sur les méchants, ainsi, dans les téléjournaux, les gens sérieux — hommes politiques, hommes d'affaires, certains universitaires — font des déclarations décidément plus opportunes et importantes que les faits et gestes — grèves, manifestations, etc. — des leaders des syndicats, des groupes populaires, des grévistes et autres agitateurs de profession!

Accès réservé, déséquilibre de l'information, déformation conséquente de la réalité sociale: tout cela apparaît proprement inacceptable dans une société démocratique. L'objectif de l'ICEA en commandant cette étude réalisée par Louise Toupin sur la couverture de presse du conflit à la CTCUM était de relancer une fois encore un débat toujours à reprendre sur le rôle des médias dans la société.

NDLR: une analyse piégée

Je prends pour une invitation le titre même de la réponse du président de l'ICEA au DEVOIR. Un titre, en effet, qui invite au débat.

Une partie de ce débat a d'ailleurs déjà eu lieu à l'intérieur de la CSN. Apprenant ainsi que l'ICEA avait demandé et obtenu de la CSN des fonds pour étudier la couverture de la grève, les 47 syndicats participants de la Fédération nationale des communications ont réagi vivement. Ils ont tout simplement exigé que la CSN cesse immédiatement tout financement de cette enquête, selon d'ailleurs les vœux du 8e congrès de la Fédération. On apprend aussi en lisant la *Dépêche*, revue de la FNC que dès le 12 janvier, donc avant même de lancer son enquête, l'ICEA en était arrivé à la conclusion que «rarement on aura constaté un parti pris aussi évident des médias contre un syndicat qui exerce un droit reconnu» et que les «médias ont servi aveuglément la stratégie du gouvernement en propageant notamment le point de vue que les travailleurs (euses) du secteur public sont privilégiés de notre société...». Le lendemain l'ICEA commençait son enquête!

Dégagée de la production quotidienne, disposant du recul et de la réflexion qu'il permet, susceptible d'une perception plus globale du travail des médias, l'Institut disposait alors d'une situation privilégiée pour la préparation de son étude. Or l'analyse de Louise Toupin ruine ces avantages. Parce qu'il s'appuie sur cette analyse le «complément d'information» de Guy Bourgeault ne fait qu'accentuer l'absence de méthodologie, la formidable tromperie intellectuelle et la technique d'analyse piégée et moribonde de la plaidoirie publiée par l'ICEA.

■ Le lecteur de l'étude consacrée à la couverture de presse du conflit à la CTCUM n'a pas droit à la moindre explication sur la méthode de travail retenue, sur les critères de sélection des médias étudiés, les motifs de rejet de la radio, de la *Gazette* et de la télévision anglophone. Il n'a droit à aucune mise en perspective d'une analyse qui privilégie huit jours «parmi les plus chauds» d'une négociation et d'un débat public vieux déjà de plusieurs mois. L'ICEA prend contact avec l'histoire quand ça lui plaît et comme ça lui plaît. C'est sans doute son privilège. L'honnêteté cependant lui faisait l'obligation de situer son histoire dans la durée, de noter que dans la semaine privilégiée par elle, les parties ne négociaient plus, les intervenants se multi-



pliaient et l'attention de tous y compris celle des syndicats était tournée vers le gouvernement et l'Assemblée nationale.

■ Un étudiant même médiocre du secondaire V aurait évité l'erreur grossière de compilation et de répartition des sujets d'articles des quotidiens retenue par la chercheuse de l'ICEA. Peut-on vraiment additionner les interventions du Conseil du patronat, de l'Office des personnes handicapées, de l'archevêque de Montréal, du gouvernement du Québec, de la Fédération de l'âge d'or du Québec, de l'Association des manufacturiers canadiens, du chef de l'opposition et de la CTCUM, et construire ainsi une vaste catégorie non différenciée? Peut-on vraiment sans se discréditer, en dehors de toute analyse du contexte politique et social et en dehors de toute analyse du traitement de l'information antérieure à la grève, conclure à une vision unilatérale des événements par les médias?

■ Cédant à la pitoyable théorie du complot, les rédacteurs de l'ICEA trouvent l'explication du mal qu'ils dénoncent dans «le déroulement d'une mystification consciente de l'opinion publique, caractérisée par la rétention de certaines informations au moment où il était capital de les faire connaître à la population...» Les éditorialistes sont accusés d'a-

voir «caché des choses» aux citoyens pour leur bien.

L'accusation, pour ce qu'elle vaut, pourrait être versée dans le premier sac vert. Elle est cependant si manifestement intellectuellement malhonnête qu'elle mérite quelques répliques. Une analyse sérieuse des éditoriaux aurait dégagé l'ensemble des thèmes abordés durant cette semaine pas comme les autres. Un analyste sensible et désireux de connaître plutôt que de prouver aurait tenu un compte exact des éditoriaux d'avant la grève. Dans le mois qui a précédé l'arrêt du service de transport, LE DEVOIR a publié cinq éditoriaux où la critique de la CTCUM voisinait avec une demande d'enquête sur les relations de travail à la Commission. Durant la grève elle-même, LE DEVOIR a publié cinq éditoriaux. Au moins dans trois de ces textes, il est fait référence directement à la politique salariale de l'Etat. Dans un autre, il est demandé la création d'une commission d'enquête sur la CTCUM et la responsabilité partagée des syndicats et de la Commission est invoquée. L'absence de méthode de travail permet à l'analyste de l'ICEA d'associer tous les éditorialistes, elle permet de les tenir collectivement responsables de tous les textes de leurs confrères. Citant l'un d'entre eux, l'Institut les accuse tous d'avoir «retenu des informations capitales».

Nous sommes bien loin de l'ironie et de l'inflation verbale dont parle Guy Bourgeault. Le mal est au cœur de l'analyse même de l'ICEA. Nous réclame pour nous et nous accordons à l'ICEA une marge d'erreur qui ne saurait cependant être confondue avec la triste prose de Louise Toupin.

Le collage n'est pas une méthode scientifique de travail.

Les solidarités machinales et aveugles n'impressionnent plus guère même dans les milieux de la gauche de plus en plus sensioles à l'humanité d'un grand nombre de nos liturgies sociales.

Le bavardage genre gros complot, trust des éditorialistes et autres phraséologies usées des catéchèses anciennes, ne remplaceront jamais la recherche patiente et rigoureuse de la vérité des faits et des situations. Si la prochaine étude de l'ICEA sur les médias évite les pièges identifiés, elle aura contribué, en plus de nous aider à comprendre cette société, à lancer un débat vigoureux et indispensable consacré à la fonction des médias.

Jean-Louis ROY

Hydro-Québec ne comprend pas l'à-propos du projet fédéral

par
Joseph Bourbeau

Le président du conseil d'Hydro-Québec comparait mercredi à Ottawa devant le comité permanent de la législation énergétique de la Chambre des communes. Voici le texte d'introduction préparé en vu de ce témoignage:

Le projet de loi C-108 a des effets importants sur l'activité d'Hydro-Québec, et particulièrement sur l'exportation d'énergie électrique.

Vous avez déjà reçu notre mémoire et vous connaissez sans doute nos préoccupations. Permettez-moi d'abord de vous rappeler l'évolution des politiques fédérales à l'égard de l'exportation d'électricité, depuis le début du siècle. Ce retour en arrière vous éclairera peut-être sur nos propos d'aujourd'hui.

De 1907 jusqu'au sommet où la loi sur l'Office national de l'énergie est rentrée en vigueur, en 1959, l'exportation de l'énergie était subordonnée à la délivrance d'un permis en conformité de la loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz. Les règlements établis aux termes de la loi limitaient la durée des permis à un an. Cette politique voulait empêcher les producteurs canadiens d'aliéner pour de longues périodes, des ressources énergétiques canadiennes.

En 1959, par la loi sur l'ONE, le Parlement fédéral a permis aux producteurs canadiens d'électricité de passer des contrats allant jusqu'à 25 ans, avec l'approbation de

l'Office et du gouvernement.

En 1963, le gouvernement fédéral s'est donné une nouvelle politique en matière d'exportation d'électricité, dans le cadre des limites fixées par la loi de l'ONE.

Le premier objectif de cette politique était de favoriser l'exportation d'énergie primaire vers les réseaux américains, lorsqu'une telle action pouvait hâter la mise en valeur des ressources canadiennes. Si l'on me permet une remarque, il convient de souligner qu'à cette époque, cet énoncé de politique visait avant tout à stimuler la réalisation du projet Churchill Falls. Il s'est avéré cependant que le prix de l'énergie des chutes Churchill, livrée à la frontière américaine, fut considérée comme trop élevée par les réseaux américains et c'est donc Hydro-Québec qui a rendu le projet possible en prenant une participation directe importante au financement du projet et surtout en donnant aux bailleurs de fonds la garantie qu'Hydro-Québec s'engageait pour une longue période à absorber toute l'énergie produite aux chutes Churchill. Afin de permettre à la province voisine de Terre-Neuve son premier, et à ce jour, son seul méga-projet, Hydro-Québec acceptait de retarder la mise en valeur d'autres sites hydroélectriques tout aussi importants que celui des chutes Churchill, de telle sorte que le développement de la Baie James et le coût global de l'aménagement de La Grande Rivière sont beaucoup plus élevés qu'autrement.

L'autre idée maîtresse de la politique canadienne d'exportation était exprimée ainsi par le ministre responsable de l'Énergie à l'époque, M. Mitchell Sharp: «Respectant, comme il se doit, les droits des provinces relativement à l'exploitation et à la répartition de l'énergie sans toutefois oublier

ses propres responsabilités dans ce domaine, le gouvernement souhaite encourager les ententes d'interconnexions et l'utilisation au maximum d'installations intégrées par les réseaux électriques, qu'ils appartiennent à l'Etat ou à l'entreprise privée».

Les conditions auxquelles les ententes d'interconnexions allaient être approuvées par le gouvernement étaient précisées de la façon suivante: «Chaque fois que des services d'utilité publique du Canada concluront des ententes d'interconnexions avec de tels services aux États-Unis, le gouvernement, sur la recommandation de l'Office national de l'énergie, songera à autoriser l'exportation d'énergie outre-frontière aux fins suivantes: premièrement, fournir un service d'urgence, permettant ainsi de diminuer la capacité de génération de réserve que requièrent autrement les services d'utilité publique; deuxièmement, assurer une transmission économique entre les centrales ou les réseaux; troisièmement, permettre la vente d'énergie secondaire excédentaire; quatrièmement, permettre l'échange de puissance et d'énergie afin de profiter de la charge, de la chute d'eau ou d'autres avantages, et cinquièmement, permettre l'exportation de puissance primaire durant des périodes limitées, afin de rendre possible l'aménagement progressif des installations de génération les plus rentables de chaque côté de la frontière».

C'est dans ce contexte et dans le respect de ces conditions qu'Hydro-Québec a négocié plusieurs interconnexions. L'opportunité de telles ententes a été établie par la politique de 1963, et n'a pas été remise en cause par les énoncés de politique rendus publics depuis, y compris le Programme énergétique national de 1980. C'est pourquoi Hydro-Québec ne comprend pas que le gouvernement propose aujourd'hui des modifications à la loi de l'Office dont l'à-propos n'a pas encore été établi mais dont les effets compromettent sa politique d'exportation.

Les avantages que tirent l'économie québécoise et l'économie canadienne des contrats d'exportation d'Hydro-Québec méritent qu'on examine sérieusement et prudemment les changements proposés; je les rappelle:

1) Article 25 — En vertu des paragraphes 84(1) et (2), l'Office peut, au moyen d'une ordonnance, avec l'approbation du gouverneur en conseil, révoquer ou suspendre une licence si l'une quelconque de ses modalités ou conditions n'a pas été observée ou a été enfreinte.

L'article 25 du projet de loi C-108 abroge les paragraphes 84(1) et (2) et les remplace par de nouveaux textes qui ajoutent un autre motif permettant à l'Office de révoquer ou de suspendre une licence, à savoir, si l'Office estime que la commodité et la nécessité publiques le requièrent.

Nous croyons que l'expression «la commodité et la nécessité publique» a un sens qui est difficile à mesurer ou à définir, qui peut porter à toutes sortes d'interprétations; en cela l'article 25 va rendre plus difficiles les négociations relatives aux exportations de force motrice, particulièrement les négociations de vente d'électricité excédentaire, qui

Le Brandy **METAXA** de Grèce
vous invite à participer
au concours **METAXA** de la

Coupe du Monde de Soccer

parrainé par

CKAC 73
et
LE DEVOIR

Vous pouvez gagner un voyage pour deux (2) personnes à Madrid et assister au match final de la Coupe du Monde de Soccer le 11 juillet 1982. Le voyage, qui aura lieu du 9 au 18 juillet 1982, comprend: le transport aérien aller-retour Montréal/Madrid; huit (8) nuits dans un hôtel ★★★★★ avec petits-déjeuners; \$1,500. d'argent de poche, et deux (2) billets de loge pour assister au match final de la Coupe du Monde de Soccer.

Règlements: Pour participer au concours, il faut soit remplir le coupon ci-joint, ou communiquer par téléphone au programme «Les Amateurs de Sport» de Pierre Trudel entre 18 h 15 et 19 h 15 à CKAC. Le tirage aura lieu le vendredi 18 juin à 18 h 30 au cours de l'émission «Les Amateurs de Sport» de Pierre Trudel. La personne gagnante aura un temps limité pour répondre à une question mettant à l'épreuve sa connaissance du soccer.

Le concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.

Les employés du journal LE DEVOIR, de CKAC, de Schenley Canada Inc., ainsi que leurs familles ne sont pas éligibles.

Les prix devront être acceptés comme tel et ne pourront être échangés contre une somme d'argent.

Les coupons de participation devront être parvenus à CKAC au plus tard le 17 juin 1982 à minuit.

Les droits en vertu de la loi sur les concours ont été payés, et tout litige quant à la conduite de ce concours publicitaire et à l'attribution d'un prix devra être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.

RETOURNER CE COUPON À

CKAC

1400, rue Metcalfe
Montréal, Québec H3A 1X4

Nom
Adresse App.
Ville Code Postal
Téléphone Domicile Travail



Entre l'inflation et la déflation / La deuxième vague

Suite de la première page

persuadés que leurs revenus nominaux, bénéfices pour les premiers, salaires pour les seconds, dans l'avenir comme ils l'avaient fait dans le passé, progresseraient assez vite pour compenser au minimum les effets de la baisse de pouvoir d'achat de la monnaie, d'où la conviction largement répandue qu'on ne courait aucun risque, sinon celui de s'enrichir, en sollicitant de nouveaux crédits. Quant aux États, leur politique reposait elle aussi plus ou moins ouvertement sur l'idée que les rentrées fiscales étaient indexées sur l'inflation.

C'est dans cette périlleuse illusion qu'il faut voir la cause principale de la récession des économies industrielles, non seulement celles du monde capitaliste mais celles des pays socialistes qui ne se sont pas privées non plus des facilités de l'endettement, comme l'attestent les exemples de la Pologne et de la Roumanie. La concentration de tous les pouvoirs économiques au sein de l'État rend chez ces derniers le phénomène plus visible, alors que dans les pays d'économie libre il est comme dilué et dispersé entre de multiples «agents».

Ainsi arrive-t-il qu'après un raz de marée les habitants de la ville sinistrée se réinstallent dans leurs anciennes habitations et se laissent surprendre par une deuxième onde océanique, plus meurtrière que la première. A maints égards, la présente récession, comparée à celle qui prit déjà à l'improviste, il y a huit ans, le monde développé, fait penser à cette se-

conde vague plus dévastatrice que la précédente.

S'il est un mot que les économistes contemporains avaient rayé de leur vocabulaire, c'est bien celui de déflation: il leur paraissait appartenir à un passé révolu où prix et revenus pouvaient évoluer dans les deux sens. Ce concept oublié vient de faire sa réapparition. C'est la grande question qu'aux États-Unis d'abord, puis en Europe, les responsables se posent depuis deux ou trois mois: la récession serait-elle en train de tourner à la dépression parce que la «déflation» aurait elle-même fait place à une déflation pure et simple?

On ne peut guère douter que, parmi les multiples forces à l'oeuvre, la déflation en soit une qui fasse sentir puissamment ses effets. Une telle affirmation n'est-elle pas paradoxale alors que la moyenne des prix, dans les pays de l'OCDE, augmente encore au rythme annuel de 9% environ? Comment peut-on concilier inflation persistante et déflation? En réalité, si les deux phénomènes s'opposent dans leurs conséquences, le premier se traduisant par la hausse des prix et le second par leur baisse, ils sont indissolublement liés l'un à l'autre, comme les deux faces d'une médaille.

Pour s'en convaincre, il n'est pas inutile de s'interroger sur les raisons d'un autre phénomène, jugé lui aussi paradoxal parce qu'il défie les analyses courantes, à savoir la coexistence de taux d'intérêt élevés, notamment et surtout aux États-Unis, malgré le très net ralentissement de l'inflation constaté dans ce pays et, d'une façon plus générale, dans l'en-

semble des pays de l'OCDE, à la notable exception de la France.

La persistance de ces taux élevés donne lieu à deux sortes de commentaires qui se contredisent et qui, pourtant, ne sont pas justifiés. Le premier est que, vu la facilité donnée aux entreprises de déduire à titre de frais leurs charges financières, les taux sont en réalité moins élevés qu'il n'y paraît.

Un taux de 20% correspondrait à un taux «réel» de 50% au cas où les bénéfices sont imposés à 30%. On ajoute que, dans un certain nombre de pays, dont les États-Unis et la Suède, le même raisonnement vaut pour les particuliers autorisés à déduire dans des conditions particulièrement avantageuses de leur revenu imposable les intérêts des emprunts contractés. Ce qui est vrai est que, grâce à la déductibilité des charges d'emprunt, il est en principe fiscalement plus avantageux pour une entreprise de verser des intérêts à ses créanciers que des dividendes à ses actionnaires. Mais de cette comparaison il serait absurde de tirer des conclusions qui n'y sont pas, du genre de celles qui viennent d'être mentionnées.

A ce compte, il faudrait dire que les entreprises ne supportent en réalité que la moitié des salaires qu'elles paient à leur personnel du fait que les dépenses correspondantes sont aussi considérées comme des «charges». Dans ce domaine, le simple est aussi le plus juste: pour le débiteur, le taux «réel» est tout bonnement celui qu'il paie, c'est en fonction de ce taux qu'il calculera la rentabilité minimale à attendre de l'investissement projeté, faute de laquelle il renoncerait à em-

prunter (les choses se passent souvent de façon moins rationnelle dans cette période de course universelle à la liquidité: quand il faut boucler la fin de mois, on est prêts à s'endetter à n'importe quelles conditions).

Mais la notion de «réel» appliquée aux taux d'intérêt s'entend le plus souvent dans un autre sens qui permet au contraire de soutenir — ce qui est vrai mais pour d'autres raisons que celles qui sont alléguées — que jamais les taux d'intérêt n'ont été aussi élevés. Pratiquement, tous les économistes contemporains sont convaincus, à la suite d'Irving Fischer (économiste américain qui présente cette analyse au début du siècle), qu'il est légitime de décomposer le taux nominal de l'intérêt en deux parties, dont une est le taux réel de l'intérêt à laquelle s'ajoute une prime destinée à compenser l'effet d'érosion due à l'inflation.

Si donc on soustrait le «taux d'inflation» mesuré par l'indice des prix du taux nominal, on obtient ce taux réel, qui s'élève aux États-Unis à un niveau supérieur à 12% pour le long terme (puisque, depuis quelques mois, la hausse des prix ne dépasse pas 3,5% en rythme annuel et que le taux nominal reste situé autour de 15%); il s'agit là d'un pourcentage en effet considérable. Il n'y a pas si longtemps, calculé de cette façon, le taux «réel» était négatif; historiquement, il s'est situé, pendant de longues périodes, entre 3% et 5%.

Ce qui explique le niveau extrêmement élevé des taux d'intérêt, alors que l'activité continue à décliner et le chômage de s'accroître (il vient d'atteindre aux États-

Unis 9,4% de la population active), c'est d'abord et avant tout, avant en particulier l'incidence des politiques «monétaristes», l'endettement général (État, particuliers, entreprises) et la détérioration des bilans. Il en résulte une pression continue à la dépréciation des créances offertes en quantité croissante sur le marché, ou inscrites à l'actif des banques, d'où mécaniquement des taux d'intérêt élevés.

En résumé, l'argent est cher, comme on dit, parce que tant les trésors publics, à cause des énormes déficits budgétaires qu'ils ont à financer, que la plupart des entreprises, à cause de la dramatique insuffisance de leurs ressources propres, sont à court de liquidités, et ont, en conséquence, un besoin urgent de s'en procurer par l'emprunt cash.

Ce besoin pousse encore les entreprises à se défaire de leurs stocks (la liquidation de ces derniers, s'est opérée à grande échelle aux États-Unis depuis quelques mois), à vendre leurs actifs inutilisés. Tout cela tend à faire pression sur les prix qui s'effondrent dans les secteurs les plus vulnérables. La contraction forcée du montant global des dettes, soit par faillites (en forte augmentation dans la plupart des pays, Japon compris), soit par non-renouvellement d'emprunts venus à échéance (à cause de la méfiance des banquiers), c'est proprement la déflation monétaire, aboutissement fatal de l'inflation de crédits.

Cette déflation monétaire finit toujours par provoquer, comme on le constate, un renversement plus ou moins brutal de la

tendance des prix qui se fait d'abord sentir au stade du gros, puis, quand la crise s'aggrave, du détail. Les producteurs consentent des rabais, les promoteurs immobiliers vendent à perte les maisons nouvellement construites. Aux États-Unis, où le fonctionnement des marchés rencontre moins d'enlèvement, ces phénomènes s'observent pour ainsi dire à l'oeil nu. On a vu Chrysler, Ford et General Motors consentir d'importantes réductions de prix; beaucoup d'exemples pourraient être cités dans d'autres secteurs, y compris dans ceux qui avaient naguère le vent en poupe (électronique).

En février, pour la première fois depuis six ans, l'indice américain des prix de gros a baissé. En mars, puis de nouveau en avril, ce fut le tour de l'indice des prix à la consommation. L'administration républicaine cria aussitôt victoire: l'inflation est jugulée. Sans minimiser l'importance des résultats obtenus au prix d'une récession très sévère et du désarroi des marchés financiers provoqué par l'élévation des taux d'intérêt, on est en droit de s'interroger sur leur signification réelle. Une des causes de l'évolution récente de l'indice des prix de détail est la baisse des prix des maisons neuves, conséquence directe de la crise dans la construction.

La machine économique paraît donc tiraillée entre les forces antagonistes des deux frères siamois ennemis, l'inflation et la déflation. Quelles sont les chances de l'économie mondiale de parer les effets de cette lutte fratricide?

(À suivre)

Commandos

«Nous ne sommes en aucune façon en présence d'un cas d'agression intercontinentale contre lequel nous serions obligés de nous unir», a-t-il dit.

Le secrétaire d'État américain a déclaré qu'il souhaitait que soit découverte une solution sans vainqueur ni vaincu.

La fin de son discours a été saluée par des applaudissements polis.

Des parachutistes britanniques ont lancé un assaut hier à l'aube (heure locale) contre des positions argentines autour de Darwin, au centre de l'île orientale des Malouines, a rapporté hier soir le correspondant militaire de l'agence britannique Press Association.

3.000 marines et parachutistes ont entamé hier l'offensive en «avançant profondément» de Port San Carlos vers l'intérieur de l'île orientale, selon le correspondant, qui dispose, avec ses collègues britanniques, de «briefings» particuliers du ministère de la Défense.

Selon l'agence, «les parachutistes ont été transportés par hélicoptère au cours de la nuit vers un point d'où ils ont lancé à l'aube (heure des Malouines) l'assaut sur des positions argentines autour de Darwin, au centre de l'île orientale». Il y a une trentaine de km entre Port San Carlos et Darwin.

Le but d'une attaque sur Darwin, selon Press Association, «est d'établir un flanc pour un éventuel mouvement d'ampleur vers Port Stanley. Les unités évitent de communiquer leur avance par radio à leur base, soit à cause de l'intensité des combats, soit pour ne pas révéler leur position».

Le ministère de la Défense a indiqué dans la journée n'avoir aucune information sur des opérations militaires.

«L'offensive a été appuyée par des obusiers de 105 mm et des mortiers de 81 mm. Les troupes ont également utilisé des canons de combat anti-char de 120 mm. Parallèlement, des chasseurs Harrier de la RAF ont mené des raids à l'aide de canons de 30 mm et de bombes à fragmentation BL 755. On ignore quel degré de résistance ont opposé les forces argentines», a ajouté l'agence britannique.

Hier après-midi, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, avait annoncé à la Chambre des communes que les troupes britanniques «progressaient maintenant à partir de la tête de pont» de Port San Carlos.

De son côté, le haut-commandement militaire argentin a annoncé que des bombardiers Canberra avaient attaqué hier vers deux heures du matin la tête de pont britannique à San Carlos et que le résultat de cette attaque était en cours d'évaluation. Selon l'agence officielle Telam, des combats ont opposé infanteries britannique et argentine dans la région mais n'ont permis à aucun des deux camps de progresser ou de reculer. Telam rapporte que la situation s'est «stabilisée» à 15 heures locales.

Telam ajoute que les forces de Buenos Aires s'efforcent de garder l'initiative pour empêcher les Britanniques d'opérer une percée. Le nombre de soldats britanniques et l'équipement dont ils disposent sur place seraient insuffisants pour qu'ils reprennent l'initiative.

Sur le plan diplomatique, M. Perez de Cuellar a entamé hier la nouvelle mission de médiation qui lui avait été confiée la veille par le Conseil de sécurité et l'on s'attend qu'il va chercher à connaître les conditions de Londres et de Buenos Aires pour un cessez-le-feu.

Le conflit des Malouines a pris hier une nouvelle signification dans les relations internationales avec les révélations de Washington selon lesquelles les États-Unis avaient fourni à la Grande-Bretagne des missiles et d'autres types d'armements destinés à être employés dans le conflit des Malouines.

C'était la première fois que des responsables américains reconnaissent fournir directement des armes à Londres dans le conflit.

Un journal de Buenos Aires a annoncé de son côté que l'Argentine attendait de la part de pays amis des livraisons de Mirage, et de Dagger, version israélienne de l'appareil, afin de remplacer les pertes subies à ce jour.

L'aide américaine à Londres va à l'encontre d'un projet de résolution qui circule à la réunion à Washington des ministres de l'Organisation des États américains (OEA).

M. Nicanor Costa Mendez a déclaré aux ministres latino-américains, réunis à la demande de l'Argentine, que les États-Unis devraient adopter une politique neutre dans le conflit.

Il a accusé Washington de tourner le dos à la région et, en prenant le parti de l'«agresseur», d'avoir fait voler en éclats le système inter-américain.

«La leçon est claire, nous devons en tenir compte quand nous préparons l'avenir de l'Amérique latine», a déclaré M. Costa Mendez.

Selon le quotidien argentin Clarín, M. Jose Mirat, secrétaire de la planification auprès de la présidence argentine, a déclaré à Mme Jeanne Kirkpatrick, représentante permanente américaine aux Nations unies, que l'Argentine n'exclut

pas de solliciter l'aide militaire de l'Union soviétique.

«Si votre pays s'est allié à l'Union soviétique contre l'Allemagne pendant la dernière guerre, nous pouvons faire pareil», aurait déclaré M. Mirat, selon le correspondant à Washington du quotidien.

Pour sa part, l'agence Tass écrivait hier dans un éditorial que les livraisons de matériel militaire américain à la Grande-Bretagne avaient aggravé le conflit encore plus que les initiatives prises par les pays européens.

L'aide américaine aura «des répercussions négatives» sur l'évolution du conflit anglo-argentin et rendra encore plus difficile la conclusion d'un accord de paix, ajoutait l'agence soviétique.

Selon Buenos Aires, les forces argentines ont poursuivi hier le harcèlement sur la tête de pont britannique de l'île orientale des Malouines et sur les unités d'appui de la Royal Navy au nord de l'archipel, préparant, dit-on de source militaire, un assaut final contre les commandos britanniques.

Les actions conjuguées depuis mardi de l'aviation et de l'infanterie qui, selon la même source, pillonnent et contiennent sur leurs positions les forces britanniques, ont affaibli la résistance adverse. Celle-ci, affirme-t-on dans des secteurs proches des opérations, succombera dès que l'ordre sera donné.

La flotte argentine qui, depuis le débarquement britannique dans la région de San Carlos, avait tenu un rôle effacé, s'est jointe aux opérations cette semaine. Un sous-marin, non identifié mais probablement le San Luis, le plus récent (1974) des trois sous-marins argentins, a notamment participé aux attaques sur les navires britanniques menées depuis le début des hostilités, par l'aviation, et parfois l'artillerie côtière, qui cherchent essentiellement à priver la tête de pont de soutien.

La contre-offensive généralisée aux trois armes, toujours selon Buenos Aires, a provoqué de lourdes pertes parmi les forces britanniques.

Sur le terrain, les actions de l'infanterie, dont quelque 2.000 hommes d'unité de choc, ne laissent aucun répit aux Britanniques chez qui des opérations de commandos, au cours des dernières nuits, ont provoqué la destruction de dépôts de munitions et de carburant, selon une source militaire.

«Ravitailles avec de plus en plus de difficultés et privées de réserves qui ont ainsi été détruites, les commandos britanniques seront vite à la main des troupes de choc argentines qui contrôlent totalement la situation», a-t-on déclaré.

Selon la même source, proche du gouvernement, les experts militaires argentins sont maintenant persuadés que la Royal Navy, en l'état actuel, «est incapable de reprendre les îles sans aide extérieure».

La tactique argentine au cours de la réunion du TIAR à Washington est donc d'essayer d'obtenir, d'après la même source, une résolution exigeant l'interdiction de l'aide logistique américaine à Londres «pour forcer le gouvernement de Mme Thatcher à entrer dans le jeu des négociations».

La destruction du porte-conteneurs Atlantic Conveyor, commente-t-on dans les secteurs militaires argentins, a été d'un double effet, psychologique d'abord, logistique ensuite, contre les Britanniques. Si, d'après Londres, les avions Sea Harrier ont pu quitter le navire, les hélicoptères qui ont sombré avec lui feraient lourdement défaut aux Britanniques pour progresser dans les îles.

On estime en effet à Buenos Aires que de la nature spéciale du terrain, la supériorité restera aux forces les mieux dotées en ce type d'appareils et, fait-on remarquer, les Bell-UH 14, les Chinooks et les Pumas, appuyés par les bi-moteurs Pucaras qui constituent l'une des grandes révélations de la guerre des Malouines, doivent donner l'avantage aux Argentins.

Montréal

bles des interruptions de service.

Les cinq jours de grève du mois de janvier dernier ont coûté aux salariés \$3 millions en pertes de salaires et à la CTCUM \$5,1 millions en perte nette de revenus.

En outre, pour les jours de grève illégale, la Fraternité devra payer des amendes et des frais évalués à près de \$400.000. Les syndicats des employés d'entretien et de bureau, tous deux affiliés à la CSN, ont des amendes évaluées à environ \$350.000. Ces dépenses, imprévues l'automne dernier, hypothèquent les fonds de défense des syndicats. La Fraternité a, en réserve, environ \$1 million, pour la défense de ses membres en grève.

De son côté, la CTCUM subit elle aussi le contrecoup de ses difficultés dans ses relations de travail. En mai, elle a vendu 100.000 cartes mensuelles de moins, ce qui la prive d'un revenu direct (\$21 par carte) et d'un revenu indirect, celui des subventions du gouvernement québécois calculées à 110% du manque à gagner résultant de la vente de la CAM à prix réduit. La diminution de clientèle depuis le

Québec signe une entente sur le saumon avec les Micmacs

par Louis-Gilles Francoeur

La guerre du saumon n'aura pas lieu cette année en Gaspésie car le gouvernement du Québec et la bande micmac de Restigouche ont signé tard hier soir une entente de principe qui couvre tous les points en litige depuis près de deux ans.

C'est ce que LE DEVOIR a appris hier soir de sources bien informées selon lesquelles le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, s'était rendu personnellement sur la réserve pour signer le protocole d'entente.

Selon les renseignements obtenus, l'entente couvre le quota annuel de prises, qui serait de 35.000 livres, la répartition de ce quota entre les Micmacs, les modes de contrôle de cette pêche saisonnière ainsi que les investissements publics destinés à redresser la situation économique désastreuse de ces Amérindiens.

Il y a deux jours, le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. John Munro, précisait que les parties étaient à deux doigts d'une entente. Le MLCP affichait toutefois certaines réserves car il craignait que l'accord sur les principes généraux ne se

heurtât à de nouvelles difficultés au moment de la rédaction des textes.

Des pourparlers intenses se sont poursuivis mercredi et jeudi sur la réserve à propos des détails qu'il restait à préciser.

Selon les renseignements obtenus, les parties auraient convenu que cette entente ne préjuge en rien les droits aborigènes que les Micmacs, comme d'autres bandes amérindiennes, ont l'intention de faire reconnaître par les différents niveaux de gouvernement.

Contrairement à l'an dernier où ce conflit donnait lieu à de vifs affrontements entre les forces de l'ordre et les Micmacs, les problèmes en cause ont été abordés en termes beaucoup plus concrets. Les Micmacs se sont dits prêts à réduire leurs captures de saumons de 65.000 à 35.000 livres afin de préserver les possibilités de régénération de cette ressource naturelle en voie de disparition. Ils ont toutefois soulevé un problème fondamental pour eux: leur piètre condition économique. C'est pourquoi ils ont mis une

condition aux limites qu'ils étaient prêts à s'imposer: que le gouvernement compense les pêcheurs micmacs pour le manque à gagner que représentent les saumons pêchés en sus des limites prévues par les anciennes ententes.

Québec, de son côté, a demandé à Ottawa d'investir substantiellement sur la réserve afin d'y stimuler d'autres activités économiques que la pêche. D'après les renseignements obtenus hier soir, Ottawa et Québec auraient convenu d'un mode de financement pour les compensations et pour le plan de développement économique réclamé par les Micmacs, qui respecte les prérogatives de chaque niveau de gouvernement.

Le titulaire du MLCP, M. Lucien Lessard, pourrait dévoiler dès aujourd'hui à l'Assemblée nationale les détails de cette entente.

La saison de pêche au saumon débutera vraisemblablement le 7 juin, soit à la date réclamée par les Micmacs.

Restructuration scolaire Le Livre blanc est enfin à l'agenda du conseil des ministres

par Angèle Dagenais

C'est mercredi prochain que le conseil des ministres se penchera sur le Livre blanc de la restructuration scolaire après des mois d'attente due en grande partie aux discussions concernant le budget à Québec. C'est ce qu'a déclaré hier soir le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, à l'issue d'une allocution qu'il prononçait devant l'assemblée provinciale de la Fédération québécoise des directeurs d'école (FQDE) dans une auberge de l'est de la métropole.

Le ministre Laurin a de plus précisé qu'une fois donnée l'approbation du conseil des ministres, le document serait immédiatement rendu public. Le Livre blanc a franchi avec succès toutes les «épreuves» des divers comités ministériels, a ajouté le ministre, de sorte que la discussion au conseil des ministres ne sera peut-être pas démesurément longue et que le document sera disponible avant l'ajournement estival de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi qui remplacera l'actuelle Loi sur l'instruction publique ne sera prêt qu'à l'automne (octobre), a avancé le ministre «après une période d'échanges et de dialogue» avec le milieu. Le ministre a assuré qu'une commission parlementaire se tiendrait après le dépôt en Chambre de ce projet de loi et il est confiant que la loi puisse être adoptée avant Noël 1982.

Par ailleurs, le ministre Laurin a confirmé hier qu'il avait rencontré au cours de son séjour à Rome le préfet de la Congrégation romaine de l'Éducation, Mgr

Baum (ex-Archevêque de Boston) et qu'il avait discuté avec lui de son projet de restructuration scolaire.

Il a précisé à ce chapitre qu'un séjour à Rome est toujours une bonne occasion pour «avoir des échanges et lever des malentendus». M. Laurin avait en effet été mis au courant du lobby insistamment de l'Association des parents catholiques fait auprès de la Curie romaine depuis quelques mois contre son projet de restructuration scolaire. Une délégation de l'Association des parents catholiques a en effet obtenu une audience auprès de Jean-Paul II il y a plusieurs mois par l'entremise de l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire et du nonce apostolique du Canada. Depuis lors chaque numéro du petit journal d'information de l'association ne manque pas de souligner cette rencontre avec le saint père à Castelgondolfo et les contacts qui ont été établis par la suite au Vatican.

Le ministre qui présidait la délégation québécoise à Rome pour les célébrations de la béatification du Frère André a donc fait son contre-lobby et a précisé que son projet avait semblé recueillir un accueil favorable de la Congrégation romaine de l'Éducation. Il a ajouté toutefois que la diplomatie romaine était ce qu'elle est, il n'a pu se faire une idée précise de l'image que projettent à Rome les documents et pressions québécoises.

Long discours qu'a livré le ministre aux directeurs d'école ne présentait aucune nouveauté par rapport à ce qui est connu du projet de restructuration scolaire et a semblé même irriter certains d'entre eux par ses redondances et les clichés nombreux qu'il véhiculait. En effet, le ministre n'a cessé de rappeler aux directeurs qu'ils étaient les futurs «pivots», «maîtres d'oeuvre», «artisans», «professionnels», «gestionnaires», etc. de la nouvelle ère qui s'annonce avec le projet de restructuration scolaire, et de leur marteler qu'ils auront des défis aussi complexes qu'exigeants à relever d'ici peu.

Le président de la FQDE, M. Réal de Guire, pour sa part, n'a pas raté l'occasion de souligner au ministre qu'une aussi formidable destinée, les directeurs d'école ne devraient pas tarder à voir leurs échelles de traitements harmonisées à leurs multiples responsabilités. Le ministre a promis que cette requête ne tombait pas dans l'oreille d'un sourd.

28 mai

par la PC et l'AP

1934: naissance de quintuplés Dionne à Callander, en Ontario. Elles ont été célébrées dans les années 30, mais plus tard elles ont recherché l'intimité.

1845: un incendie détruit plus de 1.600 bâtiments et fait 20 morts dans la ville de Québec.

1937: Neville Chamberlain devient premier ministre de la Grande-Bretagne.

1977: un incendie dans une salle à dîner du club Beverly Hill à Southgate, au Kentucky, fait 163 morts.

Aujourd'hui

Le Service des loisirs d'Outremont présente un spectacle de danse moderne jazz donné par la troupe de danse «L'ère vivante», à 20 h 30 au Outremont High School, 500, boul. Dollard. Les billets sont en vente au Centre des arts et loisirs d'Outremont, 215, avenue de l'Épée au coût de \$2. Pour info: 274-9451.

«Le corps, l'esprit et la santé: la filière chimique», tel est le thème du 11e congrès annuel de la Fondation canadienne pour la guérison de la schizophrénie qui se tient à l'hôtel Regence Hyatt.

Sous les auspices du Centre hospitalier régional de Lanaudière, le 7e colloque sur la santé mentale se tient au Cégep de Joliette.

La Ville de Montréal, par l'entremise de son Service des sports et loisirs, organise au Centre Pierre-Charbonneau, 3000, rue Viau, un carrefour socio-culturel, premier du genre sur le territoire montréalais. Inscription: \$10, incluant le repas. Pour info: 276-2551.

À 19 h 30, aura lieu au Centre d'épanouissement Le Lotus, 10,044, rue Papineau, une conférence d'introduction au séminaire Femme Nouvelle. Pour info: 387-9663.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Laval, dans le hall d'entrée de la Cité de la santé, 1755, boul. René-Lévesque, de 10 h à 16 h; à Lachine, au Centre commercial, 505, rue Béthanie, de 15 h à 20 h 30; à Montréal à l'OACI, 1000, rue Sherbrooke ouest, de 10 h à 15 h 30.